

BUREAUX
14, rue Saint-Georges, 14
PARIS (9^e arr.)
TÉLÉPHONE : 147-28

BUREAUX
14, rue Saint-Georges, 14
PARIS (9^e arr.)
TÉLÉPHONE : 147-28

LE BATIMENT

JOURNAL DES TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

PARAISANT LE JEUDI & LE DIMANCHE

Les Travaux officiels, Le Moniteur de la Propriété immobilière et le Moniteur du Bâtiment (réunis)

PARAISANT LE JEUDI & LE DIMANCHE

ANNONCES { 3^e page 2 fr. la ligne
 2^e - 4 -
Annonces de MM. les Officiers ministériels :
La ligne..... 3 fr.
Réclames ou Faits Divers... 8 fr.

Bulletin général des Adjudications officielles

ABONNEMENTS :
Seine Seine-et-Oise { Un an : 20 fr. ; Six mois : 12 fr.
Départements : Un an : 22 fr. ; Six mois : 13 fr.
Le Numéro : 30 centimes

On traite à forfait pour l'année

Directeur : STANISLAS FERRAND, architecte-ingénieur, Ancien Député de la Seine

L'abonnement part des 1^{er} et 15 de chaque mois
Les lettres non affranchies sont refusées.

POLÉMIQUE SUR L'APPRENTISSAGE à la suite du Congrès de Bordeaux (1907)

Nous avons cru devoir reproduire dans un numéro spécial les débats qui se sont engagés dans le *Bâtiment* sur la question de l'Apprentissage, à la suite du Congrès de Bordeaux, et qui se sont poursuivis dans les numéros du 29 septembre au 17 novembre 1907.

I

Nous avons reçu de M. C. Kula, l'apôtre de l'apprentissage rationnel des jeunes ouvriers, la lettre suivante :

Paris, le 26 septembre 1907.

Monsieur Stanislas Ferrand,

Ce n'est pas dans les Congrès qu'on trouvera la solution des problèmes du moment, dites-vous dans votre article de ce jour. Vous avez raison et je vais vous dire pourquoi. car, peut-être, l'ignorez-vous. J'arrive de Bordeaux, où j'étais allé soumettre à l'approbation du Congrès un vœu relatif à l'apprentissage, adopté par le dernier Congrès des architectes français.

MM. les architectes estiment que l'éducation de métier est une charge de métier; qu'à ce titre, elle rentre dans les frais généraux de toute entreprise; que tout entrepreneur a besoin d'ouvriers capables pour exécuter ses travaux; qu'il en coûte pour les former et qu'il est juste qu'il paye leur formation; que, par conséquent, la dime de l'apprentissage est légitimement due par tout entrepreneur, proportionnellement à l'importance de son œuvre.

Cette appréciation me semblait, à moi, d'une justesse indiscutable. Elle parut inadmissible, surtout aux membres de la Chambre syndicale, puis aux congressistes de Bordeaux.

De sorte que j'ai dû envoyer ma démission à mon Président de Chambre et adresser la lettre suivante au Rapporteur de la 2^e Com-

missionnaires — et la volonté de faire aboutir successivement les réformes et les progrès qui, sous peine de mort industrielle et sociale, s'imposent au monde du travail.

S. F.

S. P. — J'irai visiter l'atelier modèle fondé par M. C. Kula, jeudi prochain. Il est certain que le leçon de choses que j'y puiserai, ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs.

II

A propos de l'article paru, sous ce titre, dans notre dernier numéro, j'ai reçu d'un lecteur anonyme la communication suivante :

Tout d'abord, M. Stanislas Ferrand serait-il assez bon pour expliquer aux lecteurs de son journal, ce que c'est que l'apprentissage rationnel des jeunes ouvriers?

Pourquoi rationnel? Est-ce à dire raisonnable ou raisonné? Et qui pouvait en juger mieux que les entrepreneurs de couverture et plomberie dans leur Chambre syndicale, puis l'assemblée des entrepreneurs de la Fédération nationale, c'est-à-dire les représentants autorisés des industries du bâtiment de France et de Navarre, réunis au Congrès de Bordeaux et qui doivent, tout de même, posséder une certaine compétence, « si insuffisants soient-ils au point de vue de l'éducation économique ».

Or, ils ont rejeté la proposition; c'est peut-être parce qu'ils la trouvaient utopique et impraticable. Utopique, parce que la plupart estiment que tout apprentissage sérieux et profitable doit être basé sur la formation des chantiers, et non à l'école; impraticable, en raison de ce que les charges imposées sont déjà suffisamment lourdes et que la perception de cette nouvelle contribution aurait un caractère inquisitorial plutôt vexatoire.

Comment M. Stanislas Ferrand, qui a gé-

néral, entre les mains du trésorier de la Société du lieu.

« Que les maîtres et les professeurs des écoles techniques d'apprentissage soient tous des hommes exerçant un des métiers du bâtiment ».

L'apprentissage rationnel sera celui qui réalisera le vœu des architectes français et surtout le dernier paragraphe. J'espère, cette fois, que mon aimable censeur va se déclarer satisfait.

Si le Congrès des entrepreneurs de Bordeaux a repoussé, à l'unanimité, le projet de M. Kula, n'est-il pas juste de remarquer que le Congrès National des architectes l'avait, au contraire, adopté à cette même unanimité?

C'est ce qui prouverait, tout au moins, que mon irrévérencieuse opinion sur les vœux des congrès n'est déjà point si sottise. On fait dire aux assemblées des hommes à peu près tout ce qu'on veut, à la condition de savoir s'y prendre. Je m'empresse d'ajouter que, dans un sens ou dans l'autre, les décisions des congrès n'ont, d'ailleurs, aucune importance.

Quant à la bonne opinion que mon correspondant a sur le bon sens du Père Branchu, pour éclairer la question, il m'est doux de la partager. Je ne manquerais certainement pas de me faire accompagner par lui, dans ma visite de ce matin à l'atelier modèle des Epinettes. Le Père Branchu est un si vieil ami! Je le prierais même de regarder pour moi, de penser pour moi, et d'écrire pour moi. Avantages dont, sûrement, mes lecteurs me seront reconnaissants.

S. F.

l'exécution? Est-ce que pour faire un tracé précis, coté, le dessin et les éléments de géométrie ne sont pas nécessaires? Par exemple, pour faire le développement matériel d'un cône, ne faut-il pas l'avoir appris d'abord sur le papier?

Aux Epinettes, on dessine donc avant de fabriquer. Mais on fabrique, c'est-à-dire on découpe, on ajuste, on soude, on lime, on forge, on trempe les outils... absolument comme dans tout atelier patronal et avec les véritables outils que, demain, l'apprenti devenu ouvrier emploiera.

Et voici les ateliers.

expérience qui travaillent avec eux et leur indiquent tous les procédés, tous les tours de main en usage dans les ateliers patronaux; c'est aussi, parce que, préalablement, le travail manuel a été éclairé par la connaissance théorique et pratique du trait.

Et les ouvrages fabriqués l'ont été vraiment par la collaboration intime de la pensée et des mains des jeunes apprentis, sans l'intervention du machinisme moderne, qui tend de plus en plus à faire de l'ouvrier une machine humaine. Plus tard, quand les apprentis des Epinettes travail-

pauvres. C'est à partir de 12 ans 1/2 qu'ils sont admissibles; et l'apprentissage dure deux ans.

Ainsi, l'on voit ce spectacle réconfortant de familles nécessiteuses, qui pourraient trouver dans le travail prématuré de leurs enfants quelques ressources si nécessaires, accepter le sacrifice de deux années d'attente, parce que au bout elles savent que leur enfant sortira de l'atelier, bien préparé et bien armé, pour devenir un ouvrier d'élite, si rare aujourd'hui et si recherché par les chefs d'entreprise.

La propreté est la moralité du corps

Aux Epinettes, ce principe d'hygiène physique et morale est largement pratiqué. Chaque apprenti a son vestiaire, où, méthodiquement, ses habits de ville et de travail sont rangés. Des lavabos, à eau sous pression, permettent les ablutions et les lavages de mains fréquents; enfin, un appareil à douches froides et tièdes fonctionne obligatoirement chaque semaine. Bienfait ignoré jusque-là pour beaucoup de ces enfants! Et bienfait qu'ils s'empressent de



Ateliers

Notre dessin est un instantané pris sur les lieux. Les apprentis travailleront comme compagnons dans de grands

à ses travaux; qu'il en coûte pour les former et qu'il est juste qu'il paye leur formation; que, par conséquent, la dime de l'apprentissage est légitimement due par tout entrepreneur, proportionnellement à l'importance de sa main-d'œuvre.

Cette appréciation me semblait, à moi, dans une juste mesure. Elle parut inadmissible, d'abord aux membres de ma Chambre syndicale, puis aux congressistes de Bordeaux.

De sorte que j'ai dû envoyer ma démission à mon Président de Chambre et adresser la lettre suivante au Rapporteur de la 2^e Commission du Congrès :

Monsieur le Rapporteur,

« J'ai l'honneur de vous prier de relater dans votre rapport le refus de la 2^e Commission d'admettre, sur ma demande, le principe d'une dime de l'apprentissage, minime mais proportionnée à l'importance des maisons, légitimement due par tout entrepreneur du bâtiment.

J'étais venu à Bordeaux sur les conseils de mon collaborateur et ami Soulé, avec l'espoir de trouver, chez les entrepreneurs de province, une mentalité différente de celle des entrepreneurs de Paris. Dès la première séance, j'ai constaté chez eux la même incoscience des devoirs patronaux les plus élémentaires et les moins contestables, toutes les prétentions, y compris celle de ne jamais délier les cordons de leurs bourses pour servir la cause des intérêts généraux.

J'aurais voulu posséder l'autorité et le sang froid nécessaires pour flétrir, en séance plénière, une telle mentalité, à laquelle nous devons toutes les difficultés de l'heure présente et qui nous mettra toujours dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit d'utile et de pratique.

Me sentant tout à fait au-dessous de cette tâche, j'ai quitté le Congrès, estimant ma présence inutile.

Quant à la dime de l'apprentissage, elle sera bientôt, je l'espère, imposée aux entrepreneurs. Déjà la Société d'ouvriers pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment, légalement constituée, est allée devant les pouvoirs publics. Elle leur a réclamé la retenue de 1 0/0 pour l'apprentissage, comme elle est appliquée pour les asiles.

Cette demande a été favorablement accueillie par M. Doumergue; elle le sera de même par M. le préfet de la Seine.

Du côté des architectes, le vœu adopté par le dernier congrès est significatif.

Je veux espérer que le groupe des Chambres syndicales de Paris marchera, la main dans la main, avec les cinq sociétés d'architectes, qui, après tout, ne demandent qu'à nous aider, qu'à être guidées par nous pour faire ensemble œuvre utile, dans l'intérêt commun.

Veuillez agréer,

C. KULA,

Entrepreneur, 19, rue Viète.

P. S. — Mon président, M. Bertaumieux, et moi, attendons depuis longtemps votre visite à notre atelier des Epinettes. Nous accepterons avec reconnaissance le rendez-vous que vous voudrez bien nous fixer.

Je publie cette lettre sans commentaires. Nos lecteurs les feront sans moi.

Cependant, je ne peux pas cacher mon sentiment sur l'idée d'une dime d'apprentissage qui serait prélevée, administrativement, d'abord sur les entreprises de travaux publics et ensuite, volontairement, sur les marchés privés. Cette idée est juste. Elle contient en germe les principes essentiels d'une société future régénérée, au double point de vue moral et industriel. En la repoussant, le Congrès de Bordeaux n'en a certainement pas compris la haute portée sociale.

Mon honorable correspondant attribue l'échec de son projet à l'égoïsme des entrepreneurs. Il serait peut-être plus juste de dire : à l'insuffisance de leur éducation économique. Où auraient-ils appris la science des intérêts généraux? Je m'empresse d'ajouter qu'il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, que tous la connaissent. Il suffirait que leurs états-majors en eussent des

et de navettes, pour éclairer la question, il m'est doux de la partager. Je ne manquerais certainement pas de me faire accompagner par lui, dans ma visite de ce matin à l'atelier modèle des Epinettes. Le Père Branchu est un si vieux ami! Je le prierais même de regarder pour moi, de penser pour moi, et d'écrire pour moi. Avantages dont, sûrement, mes lecteurs me seront reconnaissants.

S. F.

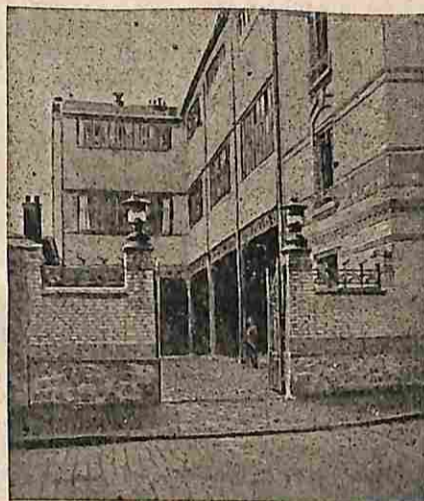
III

Ce que j'ai vu à l'atelier des Epinettes

Ce que j'ai vu, le jeudi 3 octobre, rue des Epinettes, n° 51 bis, et ce que tout le monde peut voir comme moi, c'est d'abord un édifice dont l'extérieur sourit aux yeux.

Le seuil franchi, on voit une cour avenante, où s'ouvre à droite un préau.

— Un préau? Sommes-nous donc dans une école?



L'entrée

— Vous le saurez tout à l'heure. Laissez-moi continuer.

Le préau sert aux exercices physiques des apprentis. A l'âge où ils sont admis, ces enfants sont en pleine évolution physiologique. Le travail de l'atelier en troublerait le cours. Des exercices quotidiens raisonnés précédant ce travail en assurent, au contraire, le méthodique développement.

Cette constatation favorable faite, nous trouvons, au 1^{er} étage, la salle de conférences et l'atelier de dessin.

— Une salle de conférences? Alors nous sommes bien dans une école? Cet atelier d'apprentissage ne serait-il qu'une manière de cours de théories professionnelles?

— Attendez! L'apprenti d'aujourd'hui, l'ouvrier — le bon ouvrier — de demain, le patron d'après-demain n'ont pas seulement besoin de connaître à fond le travail manuel de l'atelier. Cultiver la pensée, n'est-ce pas travailler à l'épanouissement de cette habileté des doigts? D'ailleurs, les conférences, aux Epinettes, ne sont qu'occasionnelles. Faites par des praticiens d'une expérience consommée, elles ne s'égarent pas dans le domaine infini de l'imagination. Elles ne sont, pour ainsi dire, que la lumière qui inspire et dirige la main. C'est le coup d'aile donné aux pratiques de l'artisan.

A droite de la salle des conférences, se trouve la salle de dessin.

— Encore de la théorie!

— Point. Aux Epinettes, le dessin est à la base de l'enseignement manuel. Ne faut-il pas qu'il en soit ainsi? Est-ce que dans tous métiers le tracé ne doit pas précéder



Ateliers

Notre dessin est un instantané pris sur le vif, grâce à la lumière qui, malgré le ciel pluvieux du 3 octobre, inonde l'atelier.

Ce que notre dessin ne montre pas assez, c'est l'intérêt visible, l'attention soutenue que les apprentis apportent à leur tâche; c'est la calme et souriante sérénité de leur visage; c'est leur attitude bien vivante de véritables ouvriers au travail. C'est la joie de l'émulation qui éclate dans leurs yeux...

Dans ce vaste local, toutes les prescriptions de l'hygiène sont observées, l'air et la lumière y abondent. Par les larges baies bi-latérales, la ventilation est complète. Et point de réchauds à souder qui emplissent l'atmosphère d'oxyde de carbone et d'acide carbonique. Les soudures se font au chalumeau. Et point de poêles à feu direct, dont les parois poussées au rouge laissent filtrer les gaz meurtriers. Le chauffage à vapeur assure, par les plus grands froids, au moins 16 degrés de chaleur.

A côté de ce grand atelier s'ouvre, sans séparation, l'atelier de forge.

Notre dessin vaut mieux que toutes descriptions. N'est-il pas l'image saisissante d'un véritable atelier de forge où l'on fabrique vraiment des articles de forge?

En effet, on y voit préparer, découper, ajuster, façonner et sortir des mains de ces enfants, les articles les plus courants de la ferblanterie domestique. On en voit sortir des consoles, des colliers, des équerres, des crochets de service, des bagues, des marmites de zingueur, de la petite serrurerie, des ajustages de petits bois, des fers à souder, des coudes de tuyaux, des entrées de serrure, des outils pour toutes professions; des articles de cuivrie rodés et ajustés... On peut même affirmer que les entrepreneurs de toutes les spécialités pourraient trouver à l'atelier des Epinettes la plupart des articles de forge et d'ajustage qu'ils emploient dans leur profession.

Si ces apprentis travaillent déjà presque comme des ouvriers, c'est parce qu'ils sont dirigés par des contremaîtres de vieille

leront comme compagnons dans de grands ateliers, quand l'adresse de leurs mains et la fécondité ingénieuse de leur cerveau se trouveront concurrencés par la machine, ils n'en resteront pas moins pourvus d'une bonne éducation manuelle de leur métier; et même, devant l'outil mécanique, cette éducation première servira grandement leurs facultés de production.

L'émulation par le concours

Qui ne connaît l'influence heureuse de l'émulation sur les jeunes intelligences? Il n'y a point de pédagogue averti qui ne la fasse rentrer dans ses méthodes d'enseignement.

Ce sentiment qui invite tout être à vouloir surpasser ceux qui l'entourent, est intelligemment mis en œuvre à l'atelier des Epinettes. Chaque semaine un concours est ouvert entre les apprentis. Et pour en rehausser la valeur morale, des jeunes gens appartenant à la bourgeoisie intelligente, aux écoles professionnelles, à l'Ecole Centrale, viennent en blouse et en cote, se mêler aux apprentis et travailler, comme eux, aux mêmes ouvrages.

Je n'insiste pas sur les conséquences heureuses de cette fraternité des classes sociales devant le travail. Si elle est désirable; si, pratiquement, elle est réalisable, n'apparaît-il pas qu'aux ateliers des Epinettes, on en prépare la véritable réalisation?

Recrutement des apprentis

A quelle classe sociale les apprentis appartiennent-ils? Et comment sont ils recrutés? Ils appartiennent à la classe ouvrière la plus misérable; ils sont les troisième, quatrième ou même huitième enfant des plus obscurs travailleurs du quartier; et ils sont, tout simplement, recrutés par quelques avis affichés sur les murs.

Quand dix places sont devenues libres, c'est deux cents demandes de chefs de famille qui affluent, et parmi ces candidats, l'administration de l'atelier choisit les plus



Lavabos-Douches

réclamer tous les samedis, tellement ils en ressentent l'influence salutaire.

Voilà le côté matériel des choses que j'ai vues dans notre visite aux ateliers des Epinettes.

Impressions de philosophe

Nous avons vu un édifice salubre et admirablement approprié à l'apprentissage professionnel et moral des jeunes gens. Nous avons vu une trentaine d'enfants (qui bientôt deviendront quarante huit) aux figures souriantes, intelligentes et réfléchies, travailler de tout cœur à des ouvrages d'utilité courante. Nous avons vu un outillage manuel, semblable à celui qui s'emploie dans les petits ateliers patronaux, mais perfectionné selon les progrès du jour, mis aux mains des jeunes travailleurs.

Nous avons vu des contremaîtres habiles penchés sur l'établi des élèves et leur montrant, l'outil à la main, comment on travaille avec méthode et intelligence. Nous avons vu une Direction attentive à la marche générale des choses de l'atelier et apprenant aux enfants par l'exemple, les conseils affectueux et la pratique d'une douce discipline, le respect de leurs chefs. Nous avons été témoin de manifestations discrètes de cette solidarité enfantine qui prépare si bien la jeunesse aux grands devoirs de la mutualité. Et, comme philosophe, je suis sorti de ma visite, réconforté.

Mais, me dira-t-on, en êtes-vous sorti convaincu que l'atelier des Epinettes exprime la formule d'un atelier préparatoire meilleur que les ateliers patronaux, et capable, enfin, de fournir la solution du grave problème de l'apprentissage actuellement posé aux sociétés modernes?

Je n'hésite pas à répondre : Oui. Et, jeudi prochain, je dirai pourquoi.

S. F.

IV

Réponse de M. Kula à la lettre d'un correspondant anonyme

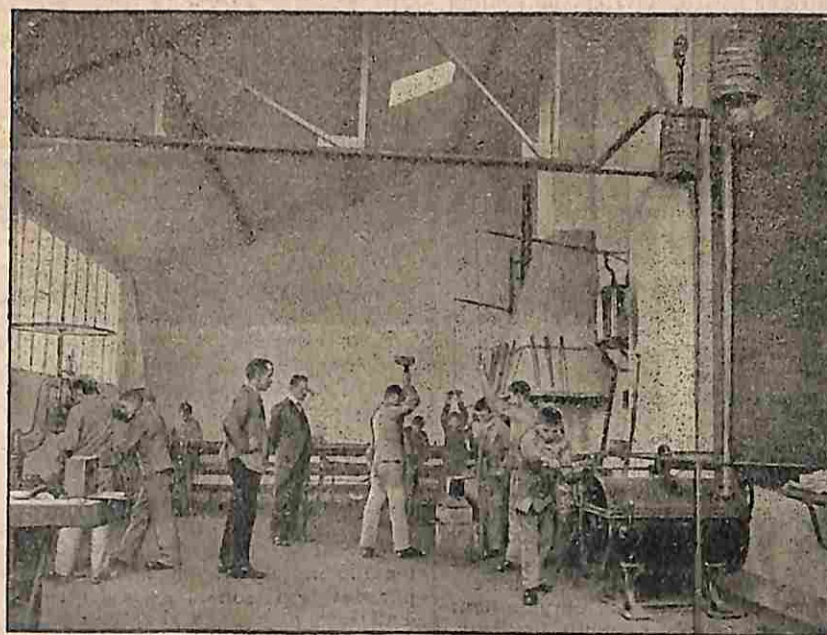
Paris, le 3 octobre 1907.

Monsieur Stanislas Ferrand, Veuillez me permettre de répondre à votre correspondant anonyme :

1^o Que vient faire l'anonymat dans une question comme celle de l'apprentissage? Si nous voulons aboutir, et il faut aboutir, il est nécessaire que les hommes de métier aient le courage de leur opinion.

« Rageur ou emballé », c'est possible; mais rien ne m'empêche de regarder les gens en face et de leur dire ce que je pense.

2^o Où a-t-on vu que j'avais la prétention d'imposer ma manière de voir sur la formation des apprentis? Qu'on lise donc mon rap-



La Forge

port et le vœu que j'ai soumis au Congrès ; on y verra que mon unique prétention était de faire admettre par le Congrès que l'ère des discussions sur l'apprentissage devrait être close ; que le moment d'agir est venu depuis longtemps ; que pour agir il faut de l'argent, et que cet argent c'est à nous, d'abord, entrepreneurs, de le fournir.

La dime de l'apprentissage, légitimement due par tout entrepreneur, proportionnellement au montant de sa main-d'œuvre ; voilà ce qui m'a été refusé d'abord par le Conseil de ma Chambre syndicale, puis par le Congrès de Bordeaux.

Sur ce point litigieux, j'accepte avec enthousiasme l'arbitrage proposé du père Branchu.

3^e En ce qui concerne l'excommunication rageuse jetée sur les maîtres des constructions, j'accepte encore bien volontiers l'arbitrage du père Branchu et lui le demanderait :

— Comment qualifiez-vous ces maîtres des constructions, ces patrons sans pupilles, qui ont la prétention de former eux-mêmes des ouvriers disciplinés et habiles, capables de leur faire gagner beaucoup d'argent, et cela sans dépenser un sou ?

4^e C'est, paraît-il, la loi de 1900 qui a tué l'apprentissage.

Comment alors expliquez-vous que, depuis plus de 40 ans, on s'inquiète, non seulement en France, mais aussi dans tous les autres pays, de la décadence de l'apprentissage ?

Comment expliquez-vous toutes les enquêtes qui se sont succédées en France depuis 1867 ?

5^e Enfin je demanderai au père Branchu, lorsqu'il aura visité notre atelier, de dire franchement ce qu'il en pense, de dire si des hommes comme MM. Soulé, Dabrujeaud, Nessi, Monduit, Petitjean, Diolé, Bardin, Aulseur, directeur général des Ecoles professionnelles de menuiserie — et je cite particulièrement celui-ci parce que j'ai des raisons pour croire que le lecteur anonyme du *Bâtiment* est un entrepreneur de menuiserie — ont tort en approuvant en tous points l'apprentissage tel qu'il est pratiqué aux Epinettes.

Veillez agréer, etc.

Ch. KULA.

Lettre d'un Entrepreneur de Fumisterie

Paris, le 5 octobre 1907.

Monsieur Stanislas Ferrand,

Les entrepreneurs du bâtiment à qui vous reconnaissez si peu d'aptitude aux questions économiques, s'y sont au contraire intéressés depuis fort longtemps. Vous savez que cette science est basée sur la méthode d'observation et les entrepreneurs ne sont-ils pas des observateurs en première ligne, eux qui voient s'agiter constamment sous leurs yeux ce que l'on est convenu d'appeler le monde ouvrier. Mais, hélas ! emportés par le courant intense de leurs affaires, ils n'ont pas toujours les moyens pratiques, ni le temps d'exposer leurs idées. Ce n'est que dans les Congrès qu'ils peuvent, par des vœux, faire connaître les desiderata de leurs groupements.

Au sujet du Congrès de Bordeaux, où fut traitée cette importante question de l'apprentissage, vous paraissiez vous rallier à la minorité et vous citez le vœu du trente-cinquième Congrès des architectes français, demandant la création de sociétés, pour le développement de l'apprentissage, sur le modèle de celle existant à Paris.

Permettez à un entrepreneur qui fut élevé à la dure école de l'atelier et des chantiers, de vous dire que c'est là, et seulement là, que l'on forme de véritables ouvriers. Il faut vivre avec son temps, Monsieur Ferrand, il faut évoluer, en un mot ; les procédés de jadis ne sont plus de maintenance ; les métiers se sont profondément transformés sous l'intensité de la vie industrielle.

Vous n'ignorez pas que dans certaines industries, les bénéfices — il y a encore des industries où l'on fait quelques bénéfices — se chiffrent par des millimes ; il a donc fallu produire vite et bien ; alors, est venue la division du travail, les ouvriers se sont spécialisés et le machinisme est intervenu.

Est-ce à dire que l'on ne fait plus aujourd'hui d'aussi beaux travaux que jadis ? Cela n'est pas, et je n'ai pas encore entendu dire par un entrepreneur : « Je ne puis exécuter le travail que vous me demandez, parce que je n'ai pas d'ouvriers capables ».

M. Dubief, dans sa conférence sur l'apprentissage qu'il fit aux Arts et Métiers, au printemps dernier, disait : « A Fougeres, sur 12.000 ouvriers en chaussures, il n'en est pas un seul qui soit capable de faire une paire de souliers ». Faut-il donc mettre à la formation

La plus grande partie de nos ouvriers se formaient dans nos maisons de province.

L'enfant de quatorze ans nous était donné pour trois années consécutives, il était rémunéré dès son entrée à l'atelier, et le petit pécule grossissait au fur et à mesure du développement professionnel du jeune homme ; il était donc ouvrier à dix-sept ans, capable de gagner sa vie, tandis qu'aujourd'hui une loi imbécile l'oblige à tourner ses pouces jusqu'à dix-huit et à chouriner les passants pour se distraire ; il est difficile d'être aussi bête !

J'ajoute qu'en Seine-et-Marne, nos Chambres syndicales patronales avaient, pour la plupart, institué des cours professionnels, où, chaque soir, le dessin, la manière d'ajuster, de construire dans toutes les parties du bâtiment, étaient démontrés.

Nous faisons donc des ouvriers et des bons. Mais Viviani travaillait ; d'un coup de plume, ce ministre du travail !!! a changé ces méthodes surannées et il nous a dotés de ce que vous savez...

Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

E. BRIAIS.

Lettre de la Fédération des Syndicats patronaux de l'Est et du Sud-Est.

Lyon, le 4 octobre 1907.

Monsieur Stanislas Ferrand,

Je viens de lire dans le numéro du 29 septembre la lettre indignée de M. Kula, et votre appréciation qui lui fait suite.

M. Kula, dites vous, est un apôtre ; nous n'en disconvenons pas ; c'est même certain d'après le ton de cette lettre, car un apôtre a dans son œuvre particulière une foi vive... et les paroles nous.

M. Kula pose en principe que tous ses collègues de Paris et tous les congressistes de Bordeaux ont une mentalité spéciale, et il ajoute qu'il aurait voulu avoir l'autorité et le sang froid nécessaires pour les sévir en une réunion plénière.

Nous ne voulons pas porter atteinte à la mentalité de M. Kula ; cette mentalité l'a amené à faire une œuvre utile ; nous ne pouvons que l'en féliciter ; mais son œuvre est-elle applicable dans toutes nos villes et bourgades de France ?

Nous répondons : non !

Tous nos collègues ont compris l'importance de l'apprentissage ; de nombreuses Chambres syndicales ont élaboré des rapports très étudiés sur ce sujet ; de ces rapports il résulte que le but à atteindre est celui qui peut permettre dans toutes les localités, quelles que soient les ressources dont disposent les entrepreneurs ou industriels, la formation d'ouvriers.

Or, si nous lisons les rapports de M. Kula, nous constatons que dans son école modèle des Epinettes, l'apprentissage représente 600 fr. de dépense par élève.

Dans combien de villes pourra-t-on trouver les ressources nécessaires pour créer une pareille école ? Faudra-t-il recourir à une loi pour imposer cette nouvelle charge ?

C'est ce que nous fait prévoir M. Kula.

Nous retomberons alors dans la réglementation à outrance qui, actuellement, est la cause première de la pénurie d'apprentis dont nous souffrons.

Revoquez et modifiez la loi du 30 mars 1900 dont l'économie est d'interdire à tous les industriels qui ont des apprentis, de faire faire à leurs adultes plus de 10 heures par jour et vous verrez revivre l'apprentissage.

Cette modification suffirait-elle ? Non, il faut que nos Chambres syndicales s'imposent les sacrifices nécessaires pour créer un enseignement professionnel approprié, dans son organisation, à la nature particulière de chaque industrie, comme cela se fait déjà dans de nombreuses corporations lyonnaises, mais en leur laissant la liberté d'organiser ledit enseignement selon leurs ressources et leurs besoins.

Je ne puis donc, dussé-je écourir les foudres de M. Kula, qu'approuver la mentalité des entrepreneurs qui ont sagement discuté cette grave question au Congrès de Bordeaux et accepté la réduction des vœux que vous connaissez.

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien publier cette lettre en réponse de celle de M. Kula et dans cette attente.

Je vous prie d'agréer, etc...

C. BERLIE,

Président de la 2^e Commission du Congrès, Président de la

crit aux enfants trop jeunes. Sur ce point, nous sommes catégoriques parce que nous savons mieux que quiconque à quoi nous en tenir sur la moralité qui règne dans les ateliers. A supposer donc que la loi de 1900 soit rayée du Code, nous n'enverrons pas davantage nos enfants de treize ans à l'atelier patronal.

C'est d'ailleurs une véritable fumisterie de dire que c'est la loi de 1900 qui a tué l'apprentissage. Qu'on lise donc l'admirable brochure sur l'apprentissage de M. Kula père, ancien ouvrier menuisier, brochure publiée en 1869. A cette époque il n'était pas question de la loi de 1900 et cependant la décadence de l'apprentissage était telle que tous les gouvernements français et étrangers s'en montraient inquiets et recherchaient les remèdes.

L'apprentissage à l'atelier patronal a été tué par la transformation de la fabrication ; voilà ce qu'il faut dire et ce qui est incontestable. Plus de fabrication à la main, plus d'apprentissage possible.

4^e Doit-on fonder dans toutes les grandes villes de France des ateliers d'apprentissage sur le type de celui des Epinettes ? Oui, parce qu'il est du plus haut intérêt d'arracher à la rue l'enfant de 13 ans, de le débrouiller et de le préparer à l'atelier patronal. C'est seulement débrouillé, capable d'y rendre des services rémunérés, à 15 ou 16 ans, que l'apprenti doit aborder l'atelier patronal ; à cet âge, il n'est pas trop tard pour lui de se spécialiser et de se perfectionner.

Où Messieurs les Entrepreneurs trouveront-ils les ressources nécessaires pour fonder ces ateliers d'apprentissage et les entretenir, demande l'honorable M. Berlie, de Lyon ? Nous répondons sans hésitation : dans leurs coffres-forts.

5^e Aborder la question argent, toucher aux portemonnaies de MM. les Entrepreneurs, c'est extrêmement grave. Si M. Kula avait obtenu gain de cause sur ce point au Congrès de Bordeaux, rien ne nous aurait plus surpris.

Et cependant la dime de l'apprentissage peut-elle être sérieusement contestée par MM. les Entrepreneurs ?

MM. les architectes l'ont parfaitement dit : « Les entrepreneurs ont besoin d'ouvriers capables pour exécuter leurs travaux ; il en coûte pour les former ; il est juste qu'ils paient leur formation ». Nos charges sont déjà trop lourdes, dit un entrepreneur anonyme. Nous lui répondons : faites moins de rabais.

La perception d'une nouvelle contribution aurait un caractère inquisitorial plutôt vexatoire, continue le même entrepreneur anonyme. Supposons qu'à Paris les sociétés d'architectes et de propriétaires et le groupe des Chambres syndicales du Bâtiment décident que, à dater du 1^{er} janvier 1908, tout entrepreneur devra annuellement à la Caisse de l'apprentissage 0 fr. 50 0/0 de sa main-d'œuvre. Est-ce que le chiffre de la main-d'œuvre de toute maison d'entreprise n'est pas le secret de polichinelle depuis la loi sur les accidents ? Est-ce qu'un entrepreneur qui a 100.000 francs de main-d'œuvre pourra d'abord recriminer parce qu'il devra verser 500 francs pour l'apprentissage ?

Allons, Messieurs de l'Etat-Major, Messieurs les Présidents et Vice-présidents des Chambres syndicales du Bâtiment, le moment est venu pour chacun de vous de prendre position. Il est parfaitement inutile de vous consulter ; chacun doit parler net, suivant sa propre expérience et sa conscience ; s'il est hésitant, qu'il imite M. Kula, qu'il consulte ses contremaitres et ses vieux ouvriers.

Vous pouvez dire que l'atelier des Epinettes n'est pas parfait et qu'il y a mieux à faire ; mais vous ne direz pas qu'on peut récolter sans avoir semé ; vous ne direz pas que les entrepreneurs, qui ont le plus grand besoin d'ouvriers honnêtes, disciplinés et habiles, n'ont pas de sacrifices à consentir pour les former.

Veillez agréer.

E. PRADILLON, Contremaitre, Président de la Société d'Ouvriers pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du Bâtiment, Administrateur de la Société d'apprentissage.

Lettre de M. Jubel

Monsieur Stanislas Ferrand,

J'ai lu dans votre estimable journal du 10 octobre un article signé de M. E. Pradillon, prenant parti dans la polémique sur l'apprentissage et dans lequel il invite les patrons à prendre position.

non seulement vous rendrez un immense service au Bâtiment tout entier, mais encore vous servirez grandement votre pays, car la question de l'apprentissage dans les métiers du Bâtiment, est essentiellement une question nationale ; oui, la famille du Bâtiment tient dans ses mains l'avenir du pays.

Tout dernièrement, M. Lefevre, président du Conseil municipal de Paris, me disait devant témoins que le Bâtiment, n'étant pas une industrie parisienne, ne l'intéressait pas ; je dis, moi, que le Bâtiment est plus qu'une industrie parisienne, c'est une industrie nationale qui doit intéresser tout bon Français.

Veillez agréer, etc.

E. PRADILLON.

Lettre de M. Fabre président de la Société des Contremaitres

Monsieur le Directeur,

Vous voulez permettre à l'un de vos lecteurs, un peu professionnel et beaucoup versé dans les travaux du bâtiment, non pas de prendre part à la discussion sur l'école d'apprentissage, mais bien d'émettre son humble avis.

Tout comme vous, Monsieur le Directeur, j'ai visité l'école de la rue des Epinettes, non pas, dois-je le dire, en visiteur, aux idées préconçues, mais en homme désireux de savoir ce qu'était la dite école ; je l'avais entendu critiquer en termes même assez acerbes, et c'est bien un peu ce motif qui m'a incité à aller aux Epinettes.

Rendre compte de cette visite n'entre pas dans le cadre d'une lettre, et je déclare de suite que j'en suis sorti avec des éléments susceptibles de m'éclairer et me permettre de fixer mon opinion.

Contrairement à l'avis émis par plusieurs anonymes, je prétends qu'on peut faire à l'école de bons apprentis, aussi bons même que dans beaucoup d'ateliers patronaux, car les élèves, pendant leurs neuf heures de présence, y travaillent intellectuellement et manuellement, ce qu'ils ne pourraient faire à l'atelier patronal (à moins d'adjonction de cours supplémentaires).

Le peu de dessin qu'on leur fait exécuter, leur apprend à se rendre compte de la décomposition de l'objet à fabriquer, et le professeur préposé à l'enseignement manuel, qui est un professionnel choisi, leur montre l'exécution de la pièce tout comme l'ouvrier de l'atelier.

Un autre point n'a également frappé, c'est la question moralisatrice. Vous a-t-il été donné, au cours de votre visite, de questionner les apprentis ? Je l'ignore ; mais les quelques demandes que j'ai posées à plusieurs m'ont prouvé combien on se préoccupait de l'éducation de l'élève ; ce dernier point ne saurait être passé sous silence, car pour moi que le hasard des circonstances et des situations a mis à même de fréquenter les quartiers excentriques, il n'est pas de question plus importante que celle de la moralisation de l'enfance.

Or, malgré toute sa bonne volonté, le patron ne pourra éviter à l'enfant le contact de certains voisinages très dangereux pour son jeune esprit ; les difficultés nombreuses soulées journellement nous prouvent qu'à côté des bons ouvriers, il s'en trouve pas mal de mauvais, qu'on ne saurait trop éloigner de nos jeunes apprentis.

Voilà, parmi beaucoup d'autres raisons, celles qui m'ont fait approuver la création de l'école et prendre rang parmi la Société d'ouvriers qui a à cœur le développement de l'apprentissage.

Veillez agréer, etc.

E. FABRE.

Lettre de M. Kula Entrepreneur de Couverture et Plomberie

Monsieur Stanislas Ferrand,

Je m'empresse de joindre mon adhésion à celle de mon confrère Jubel ; à dater du 1^{er} janvier 1908, je m'engage à verser pour l'apprentissage dans les métiers du bâtiment 0 fr. 50 pour cent francs de ma main-d'œuvre.

Je ne suis pas un technicien ayant porté la cotte et la veste ; j'ai travaillé si vivement regrette que j'ai voulu élever mes fils tout autrement que je l'ai été moi-même ; et je veux espérer qu'ils entreront dans l'entreprise meilleurs patrons que je ne l'ai jamais été.

Je dois donc me résigner à faire partie de la catégorie des entrepreneurs que mon ami Pradillon dénomme « les hommes d'affaires » ayant d'autre objectif que l'argent : je m'en

Cependant, à côté de cette pratique de tous les jours, tout le monde sent qu'il faut donner au débutant telles et telles connaissances qui lui permettront une mise en valeur plus intelligente et plus rapide de ses aptitudes professionnelles.

Voilà pourquoi, dans la menuiserie, nos confrères et moi-même nous efforçons de fournir aux jeunes ouvriers des leçons appropriées de géométrie, de dessin pratique, de connaissance des matériaux, puis, plus tard, de géométrie descriptive et d'histoire des styles.

Nous pensons par là les rendre capables de lire un plan, de tracer leur ouvrage, puis de le comprendre et de s'y intéresser.

Je pense n'étonner personne en disant que ce programme ne se réalise pas sans argent, puisque notre seule Chambre syndicale patronale y consacre, bon an mal an, environ 8.000 francs pour 500 élèves.

Ce point bien précisé à l'adresse de ceux qui croient que l'apprentissage ne doit rien coûter à personne, nous devons constater que beaucoup de personnalités connues, beaucoup d'industriels généreux affirment que leur devoir ne s'arrête pas à instruire l'apprenti, mais qu'il faut encore surveiller sa formation morale et dans bien des cas l'enlever au ruisseau.

Les Dollfus, les Schneider, les Laroche-Joubert, les De Ribes, Christophe, n'ont jamais pensé autrement ; M. Kula est de ceux-là.

C'est de cette conception qu'est née l'école des Epinettes qui se propose d'instruire l'enfant entre l'École et l'Atelier, et de le soustraire pendant cette période critique aux suggestions de la paresse, et aux influences pernicieuses de la rue.

Aussi que M. Kula me permette de lui dire très simplement que j'approuve sans réserve la fondation de cette Société pour le développement de l'apprentissage à laquelle, un des premiers, j'ai été très heureux d'apporter mon modeste concours.

Nous souhaitons tous — c'est évident — que la Société pour le développement de l'apprentissage soit bientôt reconnue d'utilité publique, qu'elle attire à elle des dons importants, des legs princiers, des subventions non moins colossales qu'officielles... mais il serait vraiment puéril d'y trop compter.

Mettons donc franchement la main à la poche, imposons-nous la charge d'une contribution basée — pourquoi pas ? — sur le chiffre de la main-d'œuvre, comme le propose ingénieusement M. Kula, et attendons les bienfaiteurs.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le divin Mercure conseille au charretier :

« Aide toi, le ciel t'aidera ».

EDMOND AUSEUR.

VII

La question continue à vraiment intéresser non seulement le monde patronal de l'entreprise, mais encore celui de l'architecture.

Voici une lettre de M. Vaillant, architecte, membre de la Société Centrale, qui apporte une contribution de haute valeur au grand problème de l'apprentissage :

Paris, le 17 octobre 1907.

Monsieur le Directeur,

Vous voulez permettre à un vieux constructeur qui, dans sa prime jeunesse, a été apprenti et a pu, depuis, apprécier ce qu'il devait à la rude éducation de l'apprentissage par laquelle les circonstances l'ont heureusement fait passer, voulez-vous lui permettre de dire, à son tour, dans votre journal, son opinion sur cette question de la formation, rationnelle si vous voulez, du jeune ouvrier, question qui s'agit en ce moment entre les entrepreneurs, dont Le Bâtiment enregistre les manifestations.

Il faut d'abord se féliciter de cette trop tardive agitation et, ensuite, s'efforcer qu'elle aboutisse à une conclusion simple, ferme et effective. Les controverses qu'elle amène y peuvent aboutir. Dès à présent, il me semble qu'elles marquent l'importance du problème, importance qui n'avait encore été que fort mal aperçue des maîtres du bâtiment, dans sa gravité. Ils commencent à s'en rendre compte ; lorsqu'ils en auront reconnu toute l'acuité, ils ne tarderont pas à se mettre d'accord pour en déterminer la solution. — Les solutions, devrais-je dire — et consentir les sacrifices d'argent qu'elles comportent.

Les préoccupations d'affaires ne sont pas

développement de ses aptitudes, il chercherait à en profiter dans une direction de son choix.

Il se trouve que cette ingénieuse conception de l'apprentissage nécessite s'applique fort aisément, non seulement à tous les métiers du bâtiment, mais à tous les métiers en général ; qu'elle intéresse tous les enfants, toutes les familles qu'elles soient, puisque à la sortie de l'école primaire et sans examen, l'enfant pourrait entrer de plain-pied en apprentissage, commencer son éducation professionnelle, se former moralement et physiquement, puis, mieux qu'à l'atelier du maître, on s'occupe de lui, de ce qu'il fait, l'école d'apprentissage ne pouvant exister et fonctionner que si elle est réglée par une ferme discipline, une forte méthode, rigoureusement imposées aux enfants.

Les avantages de ce système d'éducation sautent aux yeux. D'abord l'enfant reçoit une sorte de façonnement par lequel il fait passer « le conscient dans l'inconscient » comme l'a si remarquablement expliqué M. le D^r Gustave Le Bon (1), ensuite il bénéficie de l'action puissamment moralisatrice du travail régulier, méthodiquement organisé, conduit et réglé. D'autre part, l'embarras des parents disparaît quant à l'avenir du futur ouvrier ; le jour où sa formation est terminée, sans avoir été étroitement spécialisée, il est en état de rendre de bons et utiles services où qu'il aille, et surtout s'il reste dans l'un des métiers dont l'accès lui a été préparé.

L'école primaire tout obligatoire qu'elle est, non plus qu'aucune autre école, n'aura jamais la valeur morale de l'éducation professionnelle ainsi comprise. Aussi, pourrait-on se demander si l'apprentissage obligatoire ne devrait pas aussi être imposé. Mais, sans doute, il suffirait de le mettre à la portée de toutes les familles, accessible à tous les enfants devant demander un travail manuel le moyen de vivre en société. Dans tous les cas l'apprentissage supprime le déclassement, principale conséquence de l'instruction sans états. Les fainéants disparaissent de la rue et les tribunaux correctionnels ne verront plus croître cette armée de vauriens contre laquelle le châtiement reste sans effet.

Veillez, Monsieur le Directeur, pardonner le caractère un peu général de ma conclusion : Tous les enfants doivent passer par l'apprentissage à l'école. Elle ne nous éloigne pas de notre sujet : l'apprentissage des métiers du bâtiment. Au contraire : elle montre que celui visé par vous-même et vos correspondants, avec la méthode adoptée rue des Epinettes, repose sur une base large et solide.

Si vous le permettez, je reviendrai dans une prochaine lettre, sur la grande et générale valeur de cette méthode, pour en montrer les conditions naturelles, très simples, et, à mon avis, de facile application.

VAILLANT.

membre de la S.C. des architectes français, administrateur de la Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment.

Lettre de M. Pradillon

Président de la Société d'ouvriers pour le développement de l'apprentissage.

Monsieur Stanislas Ferrand,

La lettre que vous a adressée M. Aulseur, directeur général des Ecoles professionnelles de menuiserie, est extrêmement précise sur certains points ; elle l'est moins sur d'autres et je crains fort que nos hommes politiques n'en tirent des conclusions contraires aux idées intimes de M. Aulseur lui-même ; je crains qu'ils en déduisent que les cours professionnels sont, pour les métiers du bâtiment, la vraie solution de la question de l'apprentissage, et la solution certaine si la loi rend ces cours obligatoires.

Ce serait une erreur grossière, et, pour le démontrer, mettons les points sur les i et n'hésitons pas à dire toute la vérité.

M. Aulseur voudrait-il nous dire combien, sur les 500 élèves qui suivent les cours professionnels de menuiserie, il y a de vrais apprentis ? Combien de ceux qui sont devenus vaillants comme ouvriers dans les ateliers patronaux ?

Nous sommes bien d'accord, n'est-il pas vrai, pour dire que le garçon de 16 ans ne doit plus être un apprenti, attendu qu'il est d'âge à se suffire à lui-même et ne plus être à charge à sa famille.

industries où l'on fait quelques bénéfices — il y a encore des industries où l'on fait quelques bénéfices — se chiffrent par des millions; il a donc fallu produire vite et bien; alors, est venue la division du travail, les ouvriers se sont spécialisés et le machinisme est intervenu.

Est-ce à dire que l'on ne fait plus aujourd'hui d'aussi beaux travaux que jadis? Cela n'est pas, et je n'ai pas encore entendu dire par un entrepreneur: « Je ne puis exécuter le travail que vous me demandez, parce que je n'ai pas d'ouvriers capables ».

M. Dubief, dans sa conférence sur l'apprentissage qu'il fit aux Arts et Métiers, au printemps dernier, disait: « A Fougeres, sur 12.000 ouvriers en chaussures, il n'en est pas un seul qui soit capable de faire une paire de souliers ». Faut-il donc mettre à la ferraille toutes les machines et faire tous les chaussures à la main? Non, M. Ferrand, car l'étranger viendrait sur le marché vendre moins cher que nous, malgré les barrières douanières, et il le fait déjà malgré notre machinisme, pour les articles de grosse industrie. Le métier s'est transformé, voilà tout.

Vous avez visité, jeudi, l'atelier des Epinettes. Je l'ai pour ma part visité depuis longtemps et cette visite n'a fait que confirmer mon opinion. J'ai compulsé les programmes. L'on fait exécuter aux élèves des pièces qu'ils n'auront jamais à faire dans leur vie ouvrière. Certaines de ces pièces sont fabriquées et sont livrées sur le marché à des prix dérisoires. J'entends dire que c'est l'A. B. C. du métier. Alors, il faudrait revenir aux pratiques anciennes: le briqueteur cuira sa brique, le maçon battra son plâtre, le serrurier tirera son fer. Cela ne peut plus être.

Non, c'est à l'atelier et au chantier que le jeune ouvrier se formera en prêtant la main à l'ouvrier, en l'aider à sa besogne; il y apprendra ces tours de main, ces ficelles de métier, ce fini qui sont la gloire de l'ouvrier français dans le monde entier; il y verra défiler, comme dans un cinématographe à pellicules sans fin, les mille travaux divers sans cesse renouvelés; il s'extasiera devant l'organisation des patrons, la science des ingénieurs et les hardiesses des contre-maitres mises au service des talents et des goûts de nos architectes modernes; il y acquerra la rapidité d'exécution, chose que l'on ne peut acquérir à l'école, où la progression est plutôt lente et sans émulation.

Mais il y a, certes, beaucoup à faire. Modifier, ainsi que le disait si bien Lucien Descaves dans un récent article, le programme des études primaires et préparer les enfants de nos écoles à leur future vie d'ouvriers.

Relevez le niveau moral de l'ouvrier, et je vous citerai pour terminer un passage de l'excellent livre de M. Ragnignaut: « Patrons et ouvriers ». « L'atelier est un milieu excellent à certains égards, il est tonique pour la volonté car il présente dans toute sa majesté la beauté de l'effort et le sens de la responsabilité individuelle. Les meilleures écoles d'apprentissage sont et restent encore nos innombrables usines et ateliers. C'est là, et là seulement, qu'un enfant peut apprendre le métier qui le fera vivre. »

Il y aurait bien d'autres choses à faire, la question est si complexe; mais j'abuse, et puis je suis persuadé que le père Branchu, un vieux praticien, a jeté le trouble dans vos idées et que vous êtes revenu de l'école des Epinettes en vous disant que là n'était pas le salut.

L'ENTREPRENEUR DE FUMISTERIE.

Lettre de M. Briais, président de la Chambre syndicale de Melun

Melun, le 4 octobre 1907.

Monsieur Stanislas Ferrand,

A propos de l'apprentissage dont vous parlez aujourd'hui, j'assistais au Congrès de Bordeaux et, comme mes camarades, j'ai repoussé la motion de notre collègue, M. Kula, parce qu'elle tendait à mettre une nouvelle charge à l'actif de l'Entreprise, sans résultats appréciables.

Le jour où la sottise d'un ministre a décrété la loi de 1900, il a porté à l'industrie et au commerce le coup le plus terrible qu'on puisse donner à la vitalité d'un pays, et d'ailleurs il ne saurait en être autrement avec la composition de Chambres législatives comme celles que nous possédons.

Cette loi stupide pour nos ateliers a eu pour effet immédiat le renvoi des jeunes gens en apprentissage, et a fabriqué, par contre, toute une armée de jeunes vauniens.

C'est absolument clair et précis.

nombreuses corporations lyonnaises, mais en leur laissant la liberté d'organiser ledit enseignement selon leurs ressources et leurs besoins.

Je ne puis donc, dussé-je encourir les foudres de M. Kula, qu'approuver la mentalité des entrepreneurs qui ont sagement discuté cette grave question au Congrès de Bordeaux et accepté la rédaction des vœux que vous connaissez.

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien publier cette lettre en réponse de celle de M. Kula et dans cette attente, Je vous prie d'agréer, etc...

C. BERLIE,
Président de la 2^e Commission
du Congrès, Président de la
Fédération de l'Est et du Sud-
Est, et de la Chambre syndi-
cale de Lyon.

V

Nous avons reçu la lettre suivante:

Monsieur Stanislas Ferrand,

Comme président de la Société d'Ouvriers pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment, permettez-moi de prendre parti dans la polémique sur l'apprentissage, qui se poursuit dans votre estimable journal.

1^o Nous, contremaîtres et ouvriers du bâtiment, approprions sans réserves l'œuvre des ateliers d'apprentissage entreprise avec un dévouement au-dessus de tout éloge par M. Kula, et nous avons une bonne raison pour cela: Avant d'entreprendre cette œuvre considérable, M. Kula a cru devoir nous consulter, nous, ses vieux ouvriers et ses vieux contremaîtres; nous l'avons complètement approuvée, alors qu'elle n'était que sur le papier; aujourd'hui nous nous en félicitons, parce que les résultats sont tels que nous les prévoyions.

Nous profitons de la circonstance pour remercier publiquement M. Kula de la marque de confiance et d'estime qu'il a témoignée en cette circonstance à son personnel ouvrier.

2^o M. Kula a été sévère pour la masse des entrepreneurs; il a eu raison. Pas plus M. Kula que nous, n'entendons englober dans la masse des entrepreneurs inconscients de leurs devoirs, tous les entrepreneurs, sans exception, attendu qu'un certain nombre d'entre eux sont nos collaborateurs et beaucoup sont souscripteurs de la Société d'apprentissage; mais il est incontestable que la masse est indifférente devant la question de l'apprentissage comme devant toutes les questions d'intérêt général; qu'elle ne songe qu'à ses intérêts immédiats et que son egoïsme a creusé un énorme fossé entre la classe ouvrière et le patronat. M. Soulé peut attester qu'il y a trois ans il ne fut même pas permis à M. Kula d'exposer ses idées sur l'apprentissage, dans sa propre Chambre syndicale; ce seul fait prouve la vérocité de notre dire.

3^o Faites modifier, si vous le pouvez, la loi de 1900; nous n'y mettrons aucun obstacle; nous ne sommes pas pour les lois et règlements administratifs en matière d'apprentissage. Mais retenez ceci, Messieurs les Entrepreneurs: Contremaîtres et ouvriers ne veulent plus de l'atelier patronal pour l'apprentissage de leurs enfants.

Pourquoi? nous direz vous; n'avez-vous pas tout fait votre apprentissage dans l'atelier patronal? — Pourquoi? Parce que les temps sont bien changés depuis trente ans. Autrefois, dans l'atelier patronal, tout se fabriquait à la main; le patron nous autorisait à gâcher de la marchandise; il nous apprenait lui-même à travailler; tout ouvrier se faisait un devoir de guider l'apprenti. Aujourd'hui, plus de fabrication à la main; par suite plus d'apprentissage; plus de marchandises à gâcher; plus d'ouvrier qui veuille s'occuper d'apprentis; l'apprenti, esclave d'une machine, n'apprend pas grand chose; il perd complètement son temps quand on lui fait faire les courses et le ménage.

Et puis, la plupart, nous ne disons pas tous, des ateliers patronaux, sont malsains; ce sont des sous-sols, des fonds de cour humides ou mal aérés (les patrons ne songent pas à s'occuper de restreindre le plus possible leurs frais généraux), des foyers de tuberculose pour des enfants de treize à quatorze ans; les enfants d'aujourd'hui n'ont pas le tempérament rustique de leurs pères; c'est un malheur, mais c'est un fait. Quant au point de vue moral, l'atelier patronal doit être désormais pros-

former. Veuillez agréer.

E. PRADILLON, Contremaître,
Président de la Société d'Ouvriers pour
le développement de l'apprentissage
dans les métiers du Bâtiment, Admi-
nistrateur de la Société d'appren-
tissage.

Lettre de M. Juhel

Monsieur Stanislas Ferrand,

J'ai lu dans votre estimable journal du 10 octobre un article signé de M. E. Pradillon, prenant parti dans la polémique sur l'apprentissage et dans lequel il invite les patrons à prendre position.

Pour ma part, connaissant l'œuvre entreprise par M. Kula et prévoyant tous les services qu'elle est appelée à rendre, je suis tout disposé à accepter, dès le 1^{er} janvier prochain, une retenue de 0 fr. 50 pour cent sur mon chiffre de main-d'œuvre déclaré à la Caisse commune et destinée à l'Œuvre de l'Apprentissage dans les métiers du Bâtiment.

Veillez agréer, etc.

E. JUHEL.

VI

Lettre de M. Pradillon, président de la Société d'ouvriers pour le développement de l'apprentissage

Monsieur Stanislas Ferrand,

Comme suite à ma lettre que vous avez bien voulu insérer dans *Le Bâtiment* du 10 courant, vous avez reçu une lettre de M. Juhel entrepreneur; de mon côté, j'ai reçu une carte de M. A. Pellechet, architecte.

M. Juhel approuve la dime de l'apprentissage et se dit prêt à verser cette dime fixée à 0 fr. 50 0/0 de la main-d'œuvre.

Cette franche adhésion indique à elle seule que le taux de la dime que je me suis permis de proposer, n'a rien d'exagéré.

Cependant, il me semble entendre les protestations véhémentes des maçons, des terrassiers et des peintres. Aussi, je m'empresse de dire que, en raison de l'importance de la main-d'œuvre dans ces corps de métier, ces protestations sont justifiées et que pour ces trois corporations seulement le taux de la dime devrait être réduit de moitié; mais j'ajouterais que la dime de l'apprentissage est tout aussi légitimement due par ces corporations que par les autres, attendu qu'elles souffrent tout autant que les autres, peut-être davantage, du manque d'éducation professionnelle.

La carte que j'ai en la grande satisfaction de recevoir de M. A. Pellechet, architecte, contenait ces deux mots: « Bravo, Pradillon. Cette simple carte en dit bien long.

A Paris, le Bâtiment tout entier sait que le nom de Pellechet représente à lui seul l'architecture avec ses traditions d'honneur, de travail consciencieux, de probité et de justice. Ces nobles traditions, tout le monde du Bâtiment sait qu'elles se perpétuent dans la famille Pellechet de père en fils, et que M. A. Pellechet est de ceux qui leur sont profondément attachés. Ne cherchez donc pas d'autre arbitre, Messieurs les Entrepreneurs; celui-là doit vous suffire. Il vous dit que l'apprentissage est une charge inéluctable de l'Industrie; acceptez cette charge sans récriminer.

M'adressant maintenant à M. Pellechet, je lui dirai:

C'est fort bien d'émettre des vœux; le Congrès des architectes français vient d'en émettre un des plus sages; mais cela ne suffit pas: à tout vœu, comme à toute loi, il faut une sanction.

Or, dans l'espèce, la seule sanction qui puisse être efficace consiste, pour l'architecte, à éliminer de la liste de ses entrepreneurs ceux qui ne consentiront pas à payer la dime de l'apprentissage.

Si MM. les architectes veulent bien adopter cette sanction, et vous, M. Pellechet, si vous voulez bien accepter la charge de Trésorier de la Caisse de l'apprentissage, soyez bien convaincu que les entrepreneurs, petits et grands, tous confiants dans votre honorabilité universellement reconnue, vous adresseront sans tarder leur engagement, les vrais patrons, les techniciens ayant porté la cotte et la veste, par devoir patronal; les autres, les hommes d'affaires, n'ayant pas d'autre objectif que l'argent, par intérêt.

En acceptant cette charge, M. Pellechet,

Monsieur Stanislas Ferrand,

Je m'empresse de joindre mon adhésion à celle de mon confrère Juhel; à dater du 1^{er} janvier 1908, je m'engage à verser pour l'apprentissage dans les métiers du bâtiment 0 fr. 50 pour cent francs de ma main-d'œuvre.

Je ne suis pas un technicien ayant porté la cotte et la veste; je l'ai toujours si vivement regretté que j'ai voulu élever mes pas tout autrement que je l'ai été moi-même; et je veux espérer qu'ils entreront dans l'entrepreneuriat meilleurs patrons que je ne l'ai jamais été.

Je dois donc me résigner à faire partie de la catégorie des entrepreneurs que mon ami Pradillon dénomme « les hommes d'affaires » n'ayant d'autre objectif que l'argent; je m'en consolerai à la pensée qu'une seule chose importe: constituer la caisse de l'apprentissage et la remplir.

Quant il y aura de l'argent en caisse, la question de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment sera bien près d'être résolue.

Tout autant que l'honorable M. Berlie, je redoute les lois qui ne nous apporteraient que des entraves quand nous demandons la liberté.

Néanmoins j'en voudrais une pour forcer l'Etat à faire tout son devoir.

L'Etat allemand donne 34 millions par an à l'industrie pour l'enseignement technique.

L'Etat français sacrifie péniblement 5 millions à ce même enseignement.

M. Bassinet, sénateur, est de ceux qui voient clairement les conséquences du manque d'éducation professionnelle en France; qu'il me permette de soumettre à son attention le projet de loi suivant:

Article 1^{er}. — L'apprentissage est une charge de l'Industrie; l'Etat se borne à subventionner et à récompenser les initiatives privées ayant pour but le développement de l'apprentissage.

Art. 2. — Sera reconnue d'utilité publique et aura droit à une part proportionnelle dans le crédit mis chaque année pour cet objet à la disposition du ministre de Commerce et de l'Industrie, toute société qui aura pour but l'apprentissage de la masse des enfants du peuple et aura, à cet effet, fondé un ou plusieurs ateliers d'apprentissage accessibles gratuitement à tout enfant de 13 ans.

Le Conseil d'administration de la société et les comités directeurs d'ateliers d'apprentissage ne devront être composés que de techniciens, patrons ou ouvriers; chacun de techniciens devra être agréé par la Chambre de Commerce du département.

Art. 3. — Une retenue de (1 0/0 à 3 0/0) est faite par le Trésor sur tout mandat payé par lui.

Art. 4. — L'ensemble de ces retenues est mis à la disposition du ministre du Commerce et de l'Industrie, dans le but unique de subventionner les sociétés d'apprentissage, reconnues d'utilité publique.

Une telle loi susciterait de nombreuses initiatives privées; on ferait enfin de l'apprentissage et par suite, comme l'a dit fort justement M. Bassinet, on débarrasserait la voie publique de tous les jeunes gens qui commencent à 14 ans à exercer, non pas le métier qui les ferait vivre, mais des pratiques inavouables contre lesquelles la rélegation elle-même est impuissante à nous défendre.

Veillez agréer, etc...

C. KULA.

Lettre de M. Ausseur

Mon cher Directeur,

Puisque M. Kula m'a si aimablement mis en cause dans sa « réponse à un correspondant anonyme » voulez-vous me permettre de profiter de la grande publicité de votre important journal pour dire très franchement mon opinion sur la question de l'apprentissage rationnel.

Pour la plupart des ouvriers du bâtiment pour les menuisiers surtout, l'apprentissage est nécessaire.

Je veux bien que la plus grande partie de la valeur professionnelle d'un ouvrier soit acquise et développée dans l'atelier, et je suis tout à fait d'accord que le jeune ouvrier — pour peu qu'il soit observateur — a beaucoup à gagner en travaillant à côté de praticiens expérimentés dont il imitera instinctivement les tours de main.

Il est entendu que c'est en forgeant qu'on devient forgeron, puisque c'est à cette école-là que se forment depuis des siècles les avocats; les marchands, les marins... peut-être même encore de bons entrepreneurs et d'excellents architectes.

en ce moment entre les manifestations.

Le Bâtiment enregistre les manifestations. Le fait d'abord se féliciter de cette trop tardive agitation et, ensuite, s'efforcer qu'elle aboutisse à une conclusion simple, ferme et effective. Les controverses qu'elle amène y peuvent aboutir. Des à présent, il me semble qu'elles marquent l'importance du problème, l'importance qui n'avait encore été que fort mal aperçue des maîtres du bâtiment dans toute sa gravité. Ils commencent à s'en rendre compte; lorsqu'ils en auront reconnu toute l'acuité, ils ne tarderont pas à se mettre d'accord pour en déterminer la solution. — Les solutions, devrais-je dire — et consentir les sacrifices d'argent qu'elles comportent.

Les préoccupations d'affaires ne sont pas les seules causes de cette méconnaissance de la situation dans laquelle l'incapacité technique des ouvriers s'accroît. Elle résulte surtout, je crois, d'une réelle décadence générale qui fait, que, dans une affaire, on ne voit plus que l'argent qu'on en pourra tirer. L'affaire en elle-même ne compte plus que comme un moyen. N'ayant plus d'aspect que celui des avantages pécuniaires, sa négociation, en présence de la concurrence, prend les caractères du jeu et montre l'estime plus ou moins médiocre dans laquelle on tient la valeur technique de celui qui doit la diriger et en assurer la bonne exécution, en même temps que la bonne organisation, sous la sanction d'une dure et longue responsabilité.

La règle de l'art, le devoir professionnel ont trop fait place à la règle de l'intérêt mercantile. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si les ouvriers auxquels l'apprentissage a manqué, éprouvent aussi les mêmes sentiments, arrivent au sabotage et aux diverses formes de la lutte mauvaise et dissolvante à laquelle nous assistons impuissants.

Sans insister davantage sur ce triste côté de nos affaires de bâtiment — qui mériteraient cependant la sévère étude d'un critique qualifié — mais sur lequel, Monsieur le Directeur, vos lecteurs ne sont pas sans posséder certaines clartés, ils admettront bien qu'il faut principalement attribuer ce désordre professionnel et moral à l'absence de toute éducation technique. On n'aime, en effet, que ce que l'on connaît bien.

Cette absence d'éducation a d'autres conséquences plus générales. M. le sénateur Bassinet en a signalé plusieurs à diverses reprises, et les tribunaux, hélas! en font voir tous les jours. Combien il aurait pu insister sur ce douloureux sujet.

Ce n'est pas la loi de 1900 qui est la cause de cette dé-moralisation, elle en est comme le *summum*. Elle a eu toutefois ce mérite de faire naître la trop tardive inquiétude du monde industriel quant à la formation des ouvriers dans les industries, et surtout les industries d'art comme ceux du bâtiment, ont besoin: ce dont on n'avait pas encore pris garde!

Ceux qui l'ont éprouvée, ceux qui ont vu le danger dans toute son étendue, ont cherché les moyens d'y remédier. On a vite reconnu que l'apprentissage, impossible désormais à l'atelier, relevait maintenant de l'école, spécialement organisée.

Cela ne nécessitait pas des efforts d'imagination bien considérables. Ce qui était plus difficile, c'était de reconnaître la forme sous laquelle cette école, d'un caractère si particulier, pouvait réellement remplacer l'apprentissage à l'atelier, ou tout au moins une grande partie de cet apprentissage, sans que la dépense trop élevée la rende impraticable. C'est de quoi se sont avisés M. Kula et ses amis, quant à quelques métiers du bâtiment qui les intéressaient tout particulièrement. Ils se sont aperçus que ces métiers pouvaient être tous appris à l'aide d'un métier intermédiaire, plus ou moins modifié et complété, se prêtant admirablement aux applications du dessin, de la géométrie, de l'arithmétique. Dans sa simplicité originale, j'estime qu'il y a là une ingénieuse conception.

Du métier intermédiaire, en l'espèce celui de ferblanterie-serrurerie, compris comme autrefois on le comprenait, relèvent les métiers de couvreur, de plombier, de serrurier, de la petite mécanique de bâtiment, de la petite forge, du repousseur de la chaudronnerie, etc.

Et en observateurs aussi expérimentés qu'avisés, ils ont vu qu'il fallait seulement s'occuper du développement des facultés de l'enfant au point de vue physique et moral, sans s'occuper de la mémoire simplement considérée comme l'aide naturel des autres capacités physiques du jeune apprenti, se bornant à le conduire de la sortie de l'école primaire au moment où, ayant pu se former une opinion des métiers mis à sa portée, ayant pu mesurer le

et la solution certaine si la loi rend ces cours obligatoires.

Ce serait une erreur grossière, et pour le démontrer, mettons les points sur les i et n'hésions pas à dire toute la vérité.

M. Ausseur voudrait-il nous dire combien, sur les 500 élèves qui suivent les cours professionnels de menuiserie, il y a de vrais apprentis, c'est-à-dire d'enfants de 13 à 15 ans, travaillant comme apprentis dans les ateliers patronaux?

Nous sommes bien d'accord, n'est-il pas vrai, pour dire que le gargon de 16 ans ne doit plus être un apprenti, attendu qu'il est âgé à se suffire à lui-même et ne plus être à charge à sa famille.

Eux aussi, les plombiers, ont des cours professionnels, suivis plus ou moins régulièrement par de nombreux élèves; mais combien ont-ils de vrais apprentis plombiers? Combien ont-ils de garçons de 13 à 15 ans, travaillant le jour dans les ateliers ou sur les chantiers, et suivant le soir les cours théoriques et pratiques? Ils n'en ont pas. Ces cours perfectionnent quelques jeunes ouvriers et instruisent de très nombreux employés; ils ne constituent pas un mode d'apprentissage.

J'ai tout lieu de croire qu'il en est de même dans la menuiserie, attendu que les apprentis menuisiers deviennent de plus en plus rares et pour cause: la machine a envahi tous les grands ateliers; bien plus, il n'est un secret pour personne qu'une bonne partie des portes, fenêtres, meubles du bâtiment, vient directement des usines de Fécamp ou d'ailleurs, de telle sorte que le moment semble approcher à grands pas où le menuisier parisien ajustera et posera beaucoup, mais fabriquera fort peu.

C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Très bien; mais dans l'esèce, forger, c'est fabriquer et fabriquer à la main, non à la machine.

Ainsi donc, il y a fort peu d'apprentis menuisiers à Paris; il y en aura de moins en moins, et ce n'est pas à coup sûr l'ouverture de nombreux cours professionnels qui les engendrera. De même pour la plomberie: ouvrirait-on des cours dans tous les coins de Paris, on ne ferait pas un apprenti plombier de plus. La solution de la question de l'apprentissage est donc ailleurs que dans les cours.

Contremaîtres et ouvriers, nous la voyons dans la fondation de très nombreux ateliers d'apprentissage, tels que celui des Epinettes.

Là, de parti pris et avec raison on ne spécialise pas les enfants. Sans doute l'apprentissage de ferblanterie-serrurerie les prépare inconsciemment à ces deux métiers, des plus importants, et aussi à ceux de mécanicien, de couvreur, de plombier, d'appariteur, de tôlier, de chaudronnier; les prépare-t-il également au travail du bois, au métier de menuisier? Assurément.

M. Ausseur connaît notre apprentissage; il sait que les enfants ont, en moyenne, de 7 heures à 2 heures 1/2 de dessin, dont 1 heure 1/2 à l'atelier et 1 heure chez eux; il sait que ce travail régulier donne d'excellents résultats; que les enfants, munis ou non du certificat d'études primaires, arrivent tous au bout de quelques mois, à dessiner avec goût et plaisir, à tracer plans, élévation, coupe et développement d'objets souvent très compliqués; il sait aussi que les enfants ont tous les jours 6 h. 1/2 de travail manuel, travail qui consiste à fabriquer à la main une multitude d'articles d'usage courant en fer blanc, tôle, zinc, fer, tous tracés avant d'être exécutés; il s'est rendu compte par lui-même que cette fabrication initie les apprentis au travail du marteau, de la lime, de la forge, leur apprend essentiellement l'ajustage et leur assure une habileté de main toute particulière.

Que M. Ausseur veuille donc répondre franchement à la question suivante:

A supposer que nos apprentis, poussés par leur goût, veuillent entrer dans la menuiserie, seront-ils en état d'y réussir, et d'y réussir très rapidement?

Nous attendons la réponse avec confiance. Mais, nous dira-t-on, vos apprentis, qui pendant deux ans n'auront manié que du métal, ne voudront pas aborder le travail du bois.

Et pourquoi pas?

Est-ce que le travail du bois n'est pas par lui-même le plus attirant qui soit?

Le métier de menuisier n'a-t-il pas toujours séduit les garçons les plus intelligents et particulièrement ceux qui avaient le goût du dessin?

Et puis, n'est-il pas, avec celui de couvreur-plombier, le seul métier qui conduit directe-

ment et sûrement au patronat et à la propriété, pourvu qu'on ait de la conduite ?

Quel est le hameau de France qui n'a pas besoin d'un patron menuisier, comme d'un patron couvreur-plombier ?

Mais l'un et l'autre ne réussiront qu'à la condition d'avoir fait dans leur jeunesse un certain apprentissage qui les aura rendus aptes à tout, qui leur aura appris à manier tous les outils, à forger, à limer, à tourner; cet apprentissage, c'est celui adopté aux Epinettes, c'est celui de ferblantier.

Le menuisier parisien qui ne sait même pas ferrer une porte ou forger un outil, le plombier qui ne sait même pas façonner un morceau de zinc, ne pourraient jamais s'établir. Que l'un et l'autre aient fait dans leur prime jeunesse leur apprentissage de ferblantier et tous deux réussiront toujours aussi bien à la ville qu'à la campagne, et surtout à la campagne.

Cette affirmation n'est point basée sur une présomption mais sur l'expérience. Aussi M. Soulé avait graduellement raison quand il disait l'un dernier au ministre du Commerce et de l'Industrie qu'il faudrait dans chacun des arrondissements de Paris un atelier d'apprentissage tel que celui des Epinettes.

Nous allons plus loin, nous, ouvriers; nous disons qu'il en faudrait un par quartier; tous nos efforts tendront à ce qu'il en soit ainsi. Veuillez agréer, etc.

E. PRADILLON.

VIII

Lettre de l'Entrepreneur de Fumisterie

Monsieur Stanislas Ferrand,

Veuillez vous me permettre d'abuser encore une fois de l'hospitalité que vous voulez bien donner dans votre journal, aux entrepreneurs qui s'intéressent au troublant problème de l'apprentissage ?

Je sais, pour l'avoir foaillée depuis longtemps, combien la question est complexe. Je suis heureux de pouvoir apporter ma modeste pierre à l'édifice que nous construisons, car je ne doute pas que de cette polémique sortira peut-être une idée ou une orientation nouvelle qui peut-être — le hasard est si grand — pourrait, sinon résoudre, du moins atténuer la crise de l'apprentissage.

Ce sera, si vous le voulez bien, la réponse à la lettre de M. Pradillon, le disti que président de l'Association pour le développement de l'apprentissage dans les métiers de bâtiment.

Je ne veux rien retenir des deux premiers articles de la lettre de M. Pradillon, quoiqu'il me soit permis de lui dire en passant, que ce ne sont pas les écoles d'apprentissage, dans le genre de celle des Epinettes, qui combleront l'énorme fossé qui sépare, dit-il, le patronat du salariat. Si ce fossé existe, et s'il est si grand, cela tient à des causes économiques et sociales, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Je m'arrêterai au troisième article où M. Pradillon nous avoue franchement, sans détours, que les ouvriers du bâtiment ne veulent plus de l'atelier patronal pour l'apprentissage de leurs enfants. Ceci est un des faits sociaux les plus probants du monde ouvrier; c'est dire, sous une forme encore atténuée, le sentiment, l'idée-maitresse de tous les ouvriers. C'est peut-être la première cause de la disparition de l'apprentissage. Je m'explique : La disparition des apprentis et, par cette raison, la disparition de l'apprentissage tient, à mon humble avis, à deux causes primordiales; la première, c'est un fait connu, et l'on peut citer des exemples à l'infini, est que les métiers manuels — dans nos villes surtout — n'ont plus d'attraits auprès des enfants; ils ne veulent plus être ouvriers et, souvent, ils sont encouragés dans cette voie par les parents eux-mêmes, qui leur inculquent cette idée fautive que le travail manuel n'est plus considéré.

Dès la sortie de l'école, il est maintenant de bon ton de pousser ses enfants vers des professions plus douces, plus sédentaires, plus confortables en un mot, où l'enfant ne tarde pas à s'établir, à moins que de lui-même il ne passe au statut de son métier manuel.

Vous dites, M. Pradillon, qu'il n'y a plus d'apprentissage. Commençons, si vous le voulez bien, d'abord par avoir des apprentis. Je connais, dans les environs du faubourg, un ébéniste, un de ces petits faconniers qui font du meuble aussi bien pour la grande maison où la clientèle paie cher, que pour le magasin à bas prix. Le fils de ce faconnier

possible que sous de nombreuses conditions. Je ne puis, dans une lettre nécessairement courte, les examiner toutes, ce serait inutile maintenant; mais je dois dire un mot des deux principales, elles sont essentielles.

Il faut se garder de chercher à former des ouvriers d'élite. La formation, à l'école, de ces prétendus ouvriers supérieurs est une des plus grandes et plus coûteuses absurdités de notre temps. Les écoles officielles, sur ce point, sont en lamentable faillite et il n'en pouvait être autrement. L'élite véritable, l'élite utile sort du rang des travailleurs, à moins qu'elle ne soit le fait de l'atavisme. L'élite sortant des écoles n'est que celle de la suffisance.

La seconde condition vise la simplification de l'apprentissage à la gymnastique manuelle que comportent l'utilisation et la transformation de la matière, s'attachant à l'acquisition des bonnes méthodes de travail et au développement de l'adresse naturelle du sujet quant à l'ordre, au soin, à la propreté. Rien de plus; mais aussi rien de moins. Il est certain que la seule discipline d'abord imposée sans explication, par l'exemple, et reçue par discipline, puis acquise, c'est l'externe devenue interne (1) constitue en elle-même un moyen de parvenir non seulement à l'habileté, mais, par la suite, à l'intelligence des choses de métier et même à beaucoup plus.

Pour satisfaire à cette seconde condition, il suffit que l'atelier-école soit dirigé par des contremaîtres exercés, eux-mêmes conduits par un éducateur technique d'une certaine hauteur.

À la Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment, on se propose de n'employer jamais que des techniciens restant dans l'activité de leur profession. Il s'agit d'éviter le professeur fonctionnaire; il s'agit surtout de conserver l'école sous l'action des gens de métier, sous l'influence des circonstances par lesquelles passent les métiers que vise l'école.

Nos apprentis ne sortiront pas de chez nous, des ouvriers; ils seront simplement aptes à le devenir rapidement, correctement, capables de devenir excellents.

Les moyens d'action de l'école de la rue des Epinettes seront donc ceux que peuvent employer des maîtres encore eux-mêmes ouvriers ou anciens ouvriers parvenus à une situation supérieure. Les architectes et les ingénieurs pourront intervenir pour certains enseignements spéciaux, exceptionnels, ou pour des cours complémentaires à la suite de l'apprentissage.

Mais n'anticipons pas. Toujours est-il que notre école conduite par un personnel ne tirant pas de sa maîtrise à l'école son principal moyen d'existence, dirige l'apprentissage des enfants dans des conditions normales et sans qu'il en résulte des charges inutiles ou simplement exagérées.

Précisément ce qu'il importe d'obtenir, cette éducation s'adressant à un très grand nombre d'enfants, représentant nécessairement une dépense énorme.

Qui doit supporter cette dépense ? Pour répondre à cette question, je la considérerai théoriquement, mais sans tourner mes regards vers l'Etat ou la Commune, providences aussi onéreuses qu'insuffisantes et incompétentes, et je me demanderai simplement, quels sont les intéressés de l'apprentissage pour déterminer ceux qui doivent en supporter le poids et la responsabilité.

Eh bien les intéressés sont : L'enfant d'abord, ses parents par conséquent; L'industriel;

La Commune, le département, l'Etat. Je n'ai jamais compris la gratuité, pour quoi que ce soit : je la comprends encore moins quand il s'agit d'éducation et par conséquent de haute morale. D'ailleurs, n'estime que ce que l'on paye, et l'on s'arrange toujours pour ne rechercher et ne payer que ce qui est estimable. Tout service gratuit est démoralisant. Je sais que ces préceptes ne sont pas très à la mode du jour, surtout en instruction et en éducation; leur valeur n'en est pas amoindrie. Enfin, en l'espèce, il suffit de considérer la grandeur de l'intérêt, l'énormité de la charge pécuniaire, pour qu'il soit naturel de l'assoir, comme je lui dit dans ma lettre de l'autre jour, sur une base large : celle qu'offrent tout naturellement les intéressés. Les parents doivent donc, comme autrefois, payer l'apprentissage, le payer pour la partie dont ils profitent. Sans doute il est des familles pour lesquelles cette dépense sera plus ou moins impossible; pour celles-là l'aide se trouvera toujours, et il doit se trouver en dehors de l'école.

Le second intéressé, l'industriel, possède la compétence, il la possède seul; il doit avoir

détail, dont quelques-uns doivent pourtant être relevés ici.

Nous ne croyons pas bon de spécialiser l'enfant dans un métier, dès son début dans l'apprentissage; il lui faut d'abord être mis à même de mesurer ses facultés en apprenant à faire usage de ses mains, à assouplir son corps à apprendre à voir, à connaître la matière et l'outil familièrement, en passant par les phases progressives de la gymnastique du travail, du travail exécuté comme on le faisait autrefois, c'est-à-dire sans l'aide des machines. Quand le cycle à parcourir est achevé, l'enfant est devenu un adolescent; il a 15 ans; il est maintenant en état de se spécialiser.

C'est à ce moment que la loi doit lui permettre d'entrer dans l'atelier patronal. Si, alors, son développement n'est pas achevé, il est du moins en bonne voie. Le temps passé sous un régime ferme, régulier, méthodique, a assuré ses forces, il les a organisées; il est désormais en état de supporter le travail et les conditions de l'atelier et du chantier avec les autres compagnons du métier.

La loi, en fixant à 18 ans la participation du jeune homme aux travaux communs, s'est proposé un but avec des intentions qu'on ne peut méconnaître; ce qui ne l'empêche pas d'être absurde parce qu'il est anti-économique et exagéré. Il faut la réformer sans plus tarder.

Elle a cherché à répondre à un certain vœu de l'hygiéniste, de l'hygiéniste fort accessible aux outrances qui deviennent vite plus dommageables que le mal qu'il veut éviter. Il oublie toujours, cet hygiéniste si trop courte vue, qu'ayant la santé physique des individus, il y a la santé morale des collectivités et que celle-ci protège celle-là mieux que les lois.

La loi, je le répète, doit abaisser le moment de l'accès du travail payé aux enfants qui ont fait leur apprentissage et qui sont réellement, de par leur éducation, en état de supporter le labeur de l'atelier.

Ce privilège, si logique, accordé à l'apprenti par la loi, aurait pour conséquence la création de très nombreuses écoles d'apprentissage. Et cette loi, actuellement malaisée dans ses effets, deviendrait une loi de progrès, une loi d'éducation, une loi bienfaisante, une loi de relèvement pour nos industries d'art.

L'apprentissage par l'école ne peut permettre à l'enfant d'être pécuniairement utile à ses parents. Le désir d'être aidé par l'enfant est bien naturel chez ceux qui s'y trouvent obligés. C'est cependant aux dépens de l'avenir de cet enfant. Et puis, il faut considérer ce cas comme exceptionnel et ne chercher à le satisfaire que par des moyens spéciaux.

L'apprentissage est une chose coûteuse, comme toutes les bonnes choses qui doivent être faites au moins correctement et fortement. Les parents ne doivent pas se dérober au devoir onéreux qui leur incombe. Comme les autres devoirs, celui-là a sa noblesse. Ils l'accepteront facilement. D'autant plus qu'ils verront qu'après un sacrifice de deux années, l'adolescent transformé sera en état de commencer son métier d'homme.

Qu'on ne craigne pas que ce jeune homme la soit gênant à l'atelier ou au chantier. Bien au contraire. Il sera dès le premier jour un aide adroit, qui, bien qu'un nouveau encore dans la spécialité qu'il a adoptée, n'y est pourtant pas un étranger; il est déjà rompu aux exigences du travail.

Encore un apprenti, côté à côté avec son ancien, se pénétrant de des finesses du métier, réalisant l'enseignement mutuel qui est le plus profitable à tous les points de vue, comme l'a dit M. Lavallée à la Chambre syndicale de Cambrai, notre jeune ouvrier est alors bien à sa place; le patron peut le payer tout de suite, il ne tardera pas à mériter le même salaire que les ouvriers froids.

De plus, il est au degré intellectuel qui lui permet de suivre utilement les cours spéciaux. Ces cours faciles à organiser — ils ne comportent que l'enseignement par l'intermédiaire de la mémoire — peuvent être institués partout, parlent se trouver à la portée des enseignants. À l'étranger ces cours ont le plus grand succès; beaucoup sont payants et ce ne sont pas les moins fréquentés ni les moins utiles.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Directeur, que depuis longtemps les sociétés d'architectes se préoccupent de la vanité de l'apprentissage. À la Société Centrale des architectes français, nous aimons, il y a 30 ans, ou stratagème d'une situation si grave pour les métiers du bâtiment, si grave aussi pour toutes les industries de notre France. La situation n'a fait qu'empirer. Dans nos Congrès d'architectes on en a souvent parlé. On n'a jamais pu conclure ni chez nous, ni chez les entrepreneurs, ni dans aucune autre industrie. Ne parlons pas des

« je suis très loin de penser que les cours du soir sauraient résoudre toute la question de l'apprentissage et je ne les admettrai qu'en attendant mieux. Vous citez la haute autorité de M. le Président du groupe des « Chambres syndicales disant à un Ministre qu'il faudrait dans chacun des arrondissements un atelier d'apprentissage tel que celui des Epinettes. C'était, si je m'en souviens bien, certain jour où nous avions, vous et moi, l'honneur d'accompagner M. Soulé à la délégation du Congrès national mixte. « Depuis vous avez élargi la formule et « vous en demandez un par quartier; je vous « applaudis des deux mains. »

Puisque j'ai raison, j'ai le droit de préciser et de dire : 1° En menuiserie comme en plomberie, il n'y a plus d'apprentis ouvriers et il y en aura de moins en moins; les cours professionnels constituent actuellement un mode d'instruction à usage d'employés principalement, et non un mode d'apprentissage.

2° Les apprentis des Epinettes seront en état de réussir très rapidement, tout aussi bien dans le travail du bois, si leur goût les y porte, que dans le travail du fer.

El maintenant permettez-moi de répondre à votre honorable correspondant l'Entrepreneur de fumisterie.

Vous prétendez, Monsieur, « que les travaux manuels n'ont plus d'attrait auprès des enfants, que les enfants ne veulent plus être ouvriers et sont encouragés dans cette voie par les parents eux-mêmes ».

Si vous étiez allé aux Epinettes, vous ne parleriez pas ainsi; car vous auriez constaté que tous les enfants ont au contraire un goût très marqué pour le travail manuel, que le parisien est né ouvrier manuel, que tels enfants, et ils sont nombreux, qui n'ont jamais rien fait à l'école, réussissent parfaitement à l'atelier, que les parents si misérables soient-ils, acceptent volontiers le sacrifice de deux années, de 13 à 15 ans, sans aucune rétribution, pourvu que leurs enfants apprennent réellement à travailler; si vous aviez consulté notre directeur, il vous aurait dit qu'il n'est pas de jour où des mères viennent le supplier de prendre leurs garçons, en vain, puisque nous n'avons plus de place; il vous aurait fait connaître la mentalité de ces mères : « Nous souffrons trop, disent-elles, d'avoir des maris qui ne sont que des manducrés; nous voulons que nos garçons aient un métier manuel ».

Comment se fait-il que vous, patrons, ne puissiez pas avoir d'apprentis même en les payant, tandis que l'atelier des Epinettes en regorge, bien que ne les payant pas ? D'abord, vous ne prenez les enfants qu'à 15 ans; plus jeunes, vous ne les jugez pas en état de vous rendre des services. À 15 ou 16 ans, quand vous désirez les prendre, ou ils sont placés le plus souvent dans des emplois imprécis ou ils sont apaches et trouvent à leur façon le moyen de se suffire à eux-mêmes. Et puis, il est notoire, comme je l'ai déjà dit, que l'atelier patronal n'est plus l'atelier familial d'autrefois, que les enfants s'y démoralisent en 6 mois et qu'ils y perdent leur temps et souvent leur santé.

Il ne saurait être question de comparer, comme vous le faites, les ateliers aux bureaux; si beaucoup de ceux-ci sont mal aérés, la plupart de ceux-là devraient être fermés pour cause d'insalubrité. Depuis 35 ans, dites-vous, l'école a préparé les enfants à tout, sauf à faire plus tard des ouvriers.

Vous avez raison; l'Université a fait du peuple français un peuple de ronds de cuir et de fonctionnaires; c'est entendu. Mais j'estime que vous vous égarez singulièrement quand vous comparez sur les instituteurs pour remonter le courant. Sans doute les instituteurs ne devraient avoir qu'un objectif : l'avenir des enfants; mais pour cela il eût fallu les maintenir soigneusement à l'école et ne pas en faire des agents électoraux, obligés, pour ne pas voir leur carrière brisée, de servir ou tout au moins de ménager les hommes politiques.

Comment expliquer autrement la conduite des quatre maîtres d'école du quartier des Epinettes ? M. Kula est allé leur rendre visite et solliciter leur venue à l'atelier d'apprentissage; aucun d'eux n'a franchi les 200 ou 300 mètres qui séparent leur école de l'atelier, et aucun enfant ne s'est présenté de leur part. Pourquoi ? Parce que les fondateurs de l'atelier des Epinettes ont refusé de participer au concours de M. Brousse, député du quartier, et que, de ce fait, ils doivent être considérés comme des ennemis.

Messieurs les Entrepreneurs, il vous faut à tout prix des ouvriers capables avec lesquels vous puissiez entretenir des rapports de cordialité; ne laissez pas à d'autres la tâche de les former; les ouvriers capables de la main

Espérons que M. Marsoulan obtiendra gain de cause et que nous pourrons voir ouvrir bientôt ces ateliers.

Parmi vos correspondants plusieurs prêtent particulièrement pour l'apprentissage à l'atelier et au chantier : la seule, disent-ils, l'apprenti est à même de s'instruire et d'apprendre les finesses du métier. Que comprennent-ils par ce mot « finesses du métier » ? est-ce l'art de bien travailler, ou bien celui de cameloter ou de maquiller un loup; je crois que l'on apprend beaucoup plus cette dernière chose, parce que les apprentis ne sont pas toujours à côté d'un bon ouvrier, surtout maintenant que le nombre diminue.

Aussi, je répondrai que l'apprenti doit d'abord apprendre à faire bien; tout ce qu'il fait, doit être parfait, et la rapidité d'exécution viendra d'elle-même, par la pratique et la nécessité dans laquelle il se trouve, d'augmenter sa production.

Comme conclusion, je vous dirai qu'à mon avis, la solution est dans l'extension des écoles professionnelles, dans tous les centres industriels. C'est là seulement que l'apprentissage peut se faire dans de bonnes conditions, car l'étendue des connaissances théoriques ne peut que profiter à l'ouvrier et par suite à l'industrie.

Marius Pourchet,
serrurier,
ancien élève de l'École Diderot.

Lettre d'un Congressiste de Bordeaux

Mon cher Directeur,

La question de l'apprentissage à laquelle vous consacrez vos colonnes depuis quelque temps, est du plus grand intérêt. Elle a trouvé en M. Kula un véritable apôtre qui défend son œuvre avec une tendresse de père.

Il s'est indigné très sincèrement de n'avoir pas vu accepter, par sa Chambre syndicale à Paris, le principe de son école d'apprentissage et à cru devoir faire appel de cette décision devant le Congrès de Bordeaux qui se réunissait alors.

L'occasion était tentante évidemment : porter devant des entrepreneurs de toutes les régions de la France la question rejetée par quelques-uns seulement.

L'échéé subit au Congrès, comme à Paris, qui a si fort irrité M. Kula, était pourtant inévitable.

Il semble qu'il aurait dû comprendre qu'il était plus certain encore ici que là.

Il s'adressait d'abord à une réunion d'entrepreneurs de travaux publics et de bâtiment, ensuite à un grand nombre d'entrepreneurs de petites localités ne présentant ni les éléments d'enseignement, ni les éléments de recrutement nécessaires à assurer le succès d'école du type Kula.

Enfin se posait la grosse question des subsides que celui-ci proposait d'assurer par une retenue spéciale et générale sur tous les travaux.

L'idée, théoriquement séduisante dans les grandes villes, pouvait plaire unanimement aux architectes qui n'ont rien à perdre à son application, au contraire; à la réflexion, il est facile de reconnaître qu'elle ne pouvait être acceptée par les entrepreneurs.

Pour cela il faut considérer la nature des ouvriers qu'ils emploient.

Pour les travaux publics qui emploient exclusivement des terrassiers, des maçons, des charpentiers, des mineurs, des tubistes (air comprimé), l'école Kula n'est d'aucun secours. Voici toute une catégorie qui ne pouvait admettre le principe d'une retenue sur les travaux pour une question qui leur est étrangère, les seuls ouvriers de métier proprement dit : maçons, charpentiers ne pouvant véritablement apprendre la pratique de leur état que sur le tas, sauf à se perfectionner dans la technique du métier aux cours professionnels qu'on ne saurait trop encourager.

Voilà le bâtiment. — Quels corps de métiers y participent, dans quelle proportion et quels sont ceux qui peuvent utilement profiter de l'enseignement de l'école Kula ?

	Etranger à l'école	Dépendant de l'école
Terrasse et maçonnerie proprement dite		
Ensemble	49	0/0
Pavage	1	
Charpente	9	
Menuiserie		12
Ferronnerie-serrurerie		11
Electricité		8
Conversion		8

dustrie; qu'un congrès spécial sur l'apprentissage devait en être la conclusion, congrès qui attend encore son organisation définitive.

M. Pillet termine en rappelant les vœux du congrès international de l'enseignement du dessin, tenu à Berne en 1904. Nous les reproduisons :

1° Il y a lieu de travailler sans retard à la réorganisation de l'apprentissage, et, pour la réaliser, de tenir compte des points suivants : a) Détermination des rapports entre patrons et apprentis, et développement de l'apprentissage à l'atelier.

b) Développement de l'enseignement professionnel.

c) Etablissement de patronages.

d) Amélioration de l'éducation de l'ouvrier et du citoyen.

2° En conséquence, il est vivement à désirer que la loi rende obligatoire, sous le contrôle de l'Etat, le contrat d'apprentissage écrit, la fréquentation des cours professionnels pendant toute la durée de l'apprentissage; l'examen de fin d'apprentissage.

3° Que l'apprentissage se fasse, si possible, dans l'atelier d'un patron expert dans son métier, et soit complété par la fréquentation de cours ou d'écoles, industriels et professionnels.

4° Que les corporations patronales et ouvrières et les communes établissent, avec le concours de l'Etat et suivant leurs besoins locaux, des cours professionnels et des écoles professionnelles essentiellement pratiques.

5° Que les mêmes organisations sociales établissent des patronages d'apprentis et des refuges (Lehrlingsheim).

6° Que les mêmes faveurs soient accordées aux deux sexes.

M. Léon Salmon entrepreneur de serrurerie

délégué de l'Union des Entrepreneurs de Serrurerie au Congrès de Bordeaux

M. Salmon n'est pas d'avis de laisser les enfants jusqu'à 17 ans, dans une école d'apprentissage sans aucun salaire; il pense que les parents n'accepteraient pas ce sacrifice. Il est donc favorable à l'apprentissage chez le patron et à la fréquentation par l'apprenti des cours du soir pour s'y perfectionner.

Comme conclusion, il se rallie aux décisions du Congrès de Bordeaux.

M. Baudouin entrepreneur de serrurerie

M. Baudouin est partisan de l'abrogation de la loi de 1900, ou de modifications qui ne feraient plus obstacle à l'apprentissage patronal; il refuse la contribution des patrons proportionnelle au chiffre de la main-d'œuvre. On peut faire, selon lui, de bons apprentis sans école. Il ne propose aucune formule pour remédier à la crise de l'apprentissage et se borne à conclure que la solution interviendra par l'accord des ouvriers et des patrons aidés par une législation favorable à la culture de l'apprentissage.

Communications diverses

Nous avons reçu un certain nombre d'autres communications anonymes, opposées ou favorables à l'apprentissage dans des ateliers-écoles, du type des Epinettes, subventionnés par la dime de l'apprentissage.

Les arguments fournis n'apportant aucune contribution nouvelle à celles déjà connues, nous ne croyons pas utile d'analyser les lettres reçues.

Lettre de M. Kula

Aux communications de M. Pourchet, et d'un congressiste de Bordeaux, publiées dans notre numéro du 31 octobre, M. Kula répond :

Monsieur Stanislas Ferrand,

Veuillez me permettre de répondre à M. Pourchet :

1° Les élèves de Diderot sont, presque tous, fils de commerçants, d'industriels ou de contremaîtres, en situation de payer leur apprentissage; les apprentis des Epinettes sont tous fils d'ouvriers.

À Diderot, l'apprentissage coûte 5.000 fr. par tête; aux Epinettes il revient à 600 francs.

2° Les professeurs de Diderot sont des fonctionnaires inamovibles qui peuvent, si le cœur leur en dit, s'occuper de politique; aux Epinettes, les instituteurs sont de simples ouvriers dont la Direction se sépare impitoyablement s'ils s'occupaient de tout autre chose que de leur enseignement, ou s'ils

ils sont encouragés dans cette voie par leurs parents eux-mêmes, qui leur inculquent cette idée fautive que le travail manuel n'est plus considéré.

Dès la sortie de l'école, il est maintenant de bon ton de pousser ses enfants vers des professions plus douces, plus sédentaires, plus confortables en un mot, où l'enfant ne tarde pas à s'étioler, à moins que de lui-même il ne fasse un retour au bon métier manuel.

Vous dites, M. Pradillon, qu'il n'y a plus d'apprentissage! Commentez, si vous le voulez bien, d'abord par avoir des apprentis.

Je connais, dans les environs du faubourg, un ébéniste, un de ces petits faconniers qui font du meuble aussi bien pour la grande maison où la clientèle paie cher, que pour le magasin à bas prix. Le fils de ce faconnier est d'âge à quitter l'école. « Il va bientôt, dis-je à son père, travailler à vos côtés ». La réponse fut brève, tranchante : « Je ne consentirai jamais à ce que mon fils fasse un métier manuel, cela ne vaut rien, et il faut trop travailler pour gagner sa vie ». Le fils est placé dans les bureaux d'une de nos grandes banques où il était, paraît-il, très bien noté.

Voulez-vous l'épilogue? Au bout de six mois, l'enfant était gravement malade, manquant d'air et d'exercice. Aujourd'hui, il a pris place près de son père, il travaille à l'établi et suit des cours spéciaux du soir. Il est en passe de devenir un bon ouvrier et, plus tard, un excellent patron; ce qui prouve, M. Pradillon, qu'il y a dans nos grandes banques des bureaux qui sont aussi mal aérés, aussi malsains que ces ateliers patronaux, que vous et la grande majorité des ouvriers réprouvent tant.

J'en arrive à la seconde cause de disparition des apprentis, elle est bien vieille aussi.

Depuis plus de trente-cinq ans, l'Université, grande maîtresse du savoir des enfants des écoles primaires, les a préparés à tout, sauf à faire plus tard de futurs ouvriers. L'école primaire ne prépare pas — c'est un fait aujourd'hui constaté — l'enfant à la vie qui l'attend. Elle ne lui donne pas le goût du métier manuel, elle l'en éloigne plutôt. Voulez-vous des chiffres? Il y a en France 540.000 garçons et filles, qui sont fatalement destinés à l'industrie et qui sortent de l'école sans aucune préparation, ni générale, ni spécialisée à l'industrie. Depuis trente-cinq ans, au lieu de faire des ouvriers, l'Université nous fait des élites, des bacheliers, des ingénieurs, des contremaîtres. Etenez-vous donc, après cela, de la disparition de l'apprentissage!

Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas la loi de 1900 qui a tué l'apprentissage, elle n'a pu que donner le coup de grâce à un agonisant.

L'on répète à satiété, et bien à tort : C'est la machine qui a tué l'ouvrier. Il faut en revenir, de cette idée; l'ouvrier se sert de la machine, c'est entendu, mais ce n'est pas, dans nos métiers de bâtiment, un servant du mécanisme. Au contraire, elle lui épargne de rudes besognes, il la conduit, il la domine et il est toujours maître de l'outil qu'il guide.

Vous dites, M. Pradillon, qu'il n'y a plus de fabrication à la main. Citez-moi donc, je vous prie, un métier de bâtiment où tout se fasse à la machine?

Je pense vous avoir donné les deux causes principales — il y en a d'autres — de la disparition des apprentis. Il faut trouver les moyens de redonner aux enfants le goût et le culte des métiers manuels, les préparer à l'atelier patronal et, pour cela, nous nous tournerons vers les instituteurs de nos écoles primaires. Ils ont déjà donné tant de preuves de leur dévouement aux classes laborieuses, que l'on peut compter qu'ils ne failliront pas à cette tâche nouvelle.

Si M. Stanislas Ferrand veut bien me donner l'hospitalité des colonnes de son estimable journal, j'exposerai un de ces jours mes idées — je ne dis pas qu'elles seront bonnes, ni qu'elles seront les vôtres — au sujet des remèdes à apporter à la crise de l'apprentissage.

Veuillez agréer, etc.

L'ENTREPRENEUR DE FUMISTERIE.

Lettre de M. Vaillant, architecte

Paris, le 24 octobre 1907,

Monsieur le Directeur, Je vous remercie de l'accueil fait à ma première lettre sur l'apprentissage.

Je rappelle sa conclusion : Tous les enfants doivent passer par cette sévère et indispensable éducation; philosophiquement, je pourrais ajouter; même ceux qui ne doivent pas demander au travail manuel les moyens de vivre honorablement. Cette éducation n'est

Je sais que ces concepts ne sont pas très sains, à la mode du jour, surtout en instruction et en éducation; leur valeur n'en est pas amoindrie. Enfin, en l'espèce, il suffit de considérer la grandeur de l'intérêt, l'énormité de la charge pécuniaire, pour qu'il soit naturel de l'asseoir, comme je l'ai dit dans ma lettre de l'autre jour, sur une base large; celle qu'offrent tout naturellement les intéressés. Les parents doivent donc, comme autrefois, payer l'apprentissage, le payer pour la partie dont ils profitent. Sans doute il est des familles pour lesquelles cette dépense sera plus ou moins impossible; pour celles-là l'aide se trouvera toujours, et il doit se trouver en dehors de l'école.

Le second intéressé, l'industriel, possède la compétence, il la possède seul; il doit avoir seul la responsabilité, conséquemment la direction de l'apprentissage. A la condition toutefois de répondre devant les parents de sa bonne distribution. Il doit même en répondre devant la société, celle-ci intervenant par des encouragements et des subventions. L'industriel agit alors, représenté par sa corporation ou par l'ensemble des corporations organisatrices des écoles de son groupe.

La commune est la troisième intéressée. Les industries installées sur son territoire concourent à sa prospérité, elle en tire sa vie et ses principaux moyens d'action. Il est juste qu'elle contribue à la formation des ouvriers nécessaires; mais elle ne la dirige pas. Elle ne connaît l'institution de l'apprentissage que par son rôle général utile quant à la collectivité.

Inutile de répéter les mêmes choses en ce qui concerne le département et l'Etat. Leur intérêt n'est pas seulement dans la vie prospère des industries, il est également dans l'ordre, dans la rue et dans les consciences; et cet ordre résulte du travail.

Par conséquent : les parents payent; les industriels payent, organisent et dirigent; la commune, le département et l'Etat subventionnent.

Cela paraît si évident, qu'il semble qu'il n'y a plus qu'à passer à l'application. L'obstacle, c'est de persuader à ces divers intéressés qu'il faut agir, qu'il faut payer en restant dans le rôle qui leur appartient. Voilà ce qu'il est difficile d'entendre. Les difficultés commencent là. Il y en a d'autres. On les surmontera. L'intérêt d'atteindre tous les enfants et de les élever est si grand qu'il finira par accorder tout le monde.

Si le mouvement vers l'apprentissage qui s'est manifesté au Congrès de Bordeaux, qui se continue dans votre journal, Monsieur le Directeur, se poursuit et s'il prend de la force, c'est vers la forme dont je viens d'essayer l'esquisse, qu'il doit tendre pour réaliser cet apprentissage dont les métiers du bâtiment ont tant besoin.

J'essayerai, dans une prochaine lettre d'examiner quelques cas particuliers soulevés dans les colonnes de votre journal, Monsieur le Directeur, et dans « le Bulletin de la Fédération nationale ».

Recevez,

A. VAILLANT.

IX

Nous avons reçu de M. A. Vaillant, architecte, la conclusion suivante :

Paris, le 26 octobre 1907

Vous me direz, Monsieur le Directeur, que les hommes de métier qui ont concouru, à des titres divers, à la formation de l'école de la rue des Epinettes, n'ont pas tous partagé les idées que j'expose. Bien que conduits chacun par notre logique personnelle, nous nous sommes cependant tous rencontrés, bien d'accord, sur la forme à donner à l'école, sur son objet, particulièrement sur ses conditions. J'ai essayé de montrer que la forme, l'objet et les conditions répondaient bien à la chose spécialement visée, mais qu'ils répondaient aussi, et logiquement, au besoin social qui se résume par cette formule : *L'apprentissage mis à la portée de la totalité des enfants du pays dès leur sortie de l'école primaire*. Il me semble que tous à notre Société, nous avons considéré l'éducation du métier comme d'une plus haute valeur et d'une plus grande importance que l'instruction, qui n'a d'ailleurs par elle-même qu'une valeur négative, quels que soient le degré et le sérieux de son acquisition.

Sur ces prémisses, tous les hommes du bâtiment doivent être d'accord, ou à peu près. Nous ne pouvons nous séparer que sur des points secondaires, sur des considérations de

(1) *Psychologie de l'éducation.*

la mémoire — peuvent être instruits par les enfants. A l'étranger ces cours ont le plus grand succès; beaucoup sont payants et ce ne sont pas les moins fréquentés ni les moins utiles.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Directeur, que depuis longtemps les sociétés d'architectes se préoccupent de la vanité de l'apprentissage. A la Société Centrale des architectes français, notamment, il y a 3 ans, on s'inquiétait d'une situation si grave pour les métiers du bâtiment, si grave aussi pour toutes les industries de notre France. La situation n'a fait qu'empirer. Dans nos Congrès d'architectes on en a souvent parlé. On n'a jamais pu conclure ni chez nous, ni chez les entrepreneurs, ni dans aucune autre industrie. Ne parlons pas des solutions préconisées ou réalisées par les administrations publiques d'après les idées pédagogiques de Gréard. C'est trop triste.

L'absence de conclusion venait simplement de l'absence de toute nette et claire notion des conditions sociales de l'apprentissage — celles d'une éducation nécessaire à tous les enfants; mais surtout et avant tout aux enfants du peuple.

Quand, il y a trois ans, recommandé par mon confrère Lacan, M. Kula, que je n'avais jamais vu, m'a expliqué ses idées sur l'apprentissage, il m'a semblé que je trouvais une clé précieuse, celle du vieux problème inquiétant de l'apprentissage dont je m'étais souvent occupé.

Dès ce jour-là j'ai repris la question et j'ai cherché à amener vers l'objectif de M. Kula et de ses amis, l'adhésion de nos confrères. J'ai pu voir que la formation de la Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment s'effectuait par des adhésions conscientes du système et de la valeur de ses conséquences. Les architectes et les ouvriers, les propriétaires et les entrepreneurs venus à nous n'ont pas seulement été des hommes de foi, mais des hommes décidés à éprouver par l'expérience la valeur éducative du mode d'apprentissage par un métier intermédiaire accessible à tous les enfants.

C'est la raison de l'intérêt accordé par nos confrères des sociétés de Paris et des départements.

C'est la raison qui doit nous apporter l'adhésion de tous les entrepreneurs français pour que notre œuvre fasse sa démonstration, pour qu'elle serve de point de départ aux innombrables autres écoles qui doivent suivre sur l'exemple de la nôtre, comme nous l'espérons de toutes nos forces.

Le reste nous sera accordé par surcroît.

Nos confrères les architectes l'ont tellement bien compris qu'à leur dernier congrès de Bourges, ils ont voté la résolution dont « le Bâtiment » a donné le texte. Reprenant le vœu formulé par Charles Lucas en 1878, les congressistes de cette année disent que sur les travaux de bâtiment il doit être prélevé un quantum convenable, un dixième de l'apprentissage, de manière à apporter aux écoles qui vont se fonder sur le modèle de celle de la rue des Epinettes, les ressources nécessaires régulières, indispensables, que les membres de la Société, jamais assez nombreux, ne peuvent évidemment pas fournir, tant s'en faut.

Que les entrepreneurs de bâtiment votent ce même vœu; qu'ils s'entendent ensuite avec les sociétés d'architectes pour sa réalisation correcte et complète, ils auront prouvé leur parfaite conscience de la situation, ils auront montré surtout qu'ils sont plus que des hommes d'affaires, mais aussi des hommes d'initiative, des techniciens véritables et de clairvoyants Français.

Merci, Monsieur le Directeur, de l'hospitalité du journal *le Bâtiment*; accueillez encore, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

A. VAILLANT.

Lettre de M. Pradillon

Président de la Société d'ouvriers pour le développement de l'apprentissage

Monsieur Stanislas Ferrand,

J'ai reçu de M. Anseur, directeur général des Ecoles de Menuiserie, la lettre suivante que je vous prie de bien vouloir publier.

Mon cher Pradillon,

« Le mot est haïssable. Aussi je me reproche d'abuser encore de la si bienveillante hospitalité du *Bâtiment*, si ce n'était pour répondre à votre aimable lettre.

« Pradillon, vous avez raison.

« Je serais désolé que nos hommes politiques tirassent de ce que j'ai pu écrire des conclusions contraires à mes idées mêmes :

Comment expliquer autrement la conduite des quatre maîtres d'école du quartier des Epinettes? M. Kula est allé leur rendre visite et solliciter leur venue à l'atelier d'apprentissage; aucun d'eux n'a franchi les 200 ou 300 mètres qui séparent leur école de l'atelier, et aucun enfant ne s'est présenté de leur part. Pourquoi? Parce que les fondateurs de l'atelier des Epinettes se sont passés du concours de M. Brousse, député du quartier, et que, de ce fait, ils doivent être considérés comme des ennemis.

Messieurs les Entrepreneurs, il vous faut à tout prix des ouvriers capables avec lesquels vous puissiez entretenir des rapports de cordialité; ne laissez pas à d'autres la tâche de les former, ils seraient incapables de la mener à bien; cette tâche est noble et elle vous réjouit de droit; revendiquez-la hautement, assumez-en les charges, tâchez de vous passer des pouvoirs publics; c'est le conseil que je vous donne, il est peut-être prétentieux, mais il est réfléchi et sincère.

Veuillez agréer, etc.

E. PRADILLON.

X

Lettre de M. Pourchet, serrurier

Monsieur le Directeur,

Je vous dirai tout d'abord que je suis ancien élève de l'Ecole Diderot, une des seules, à Paris, où l'on forme des ouvriers du bâtiment.

Les écoles professionnelles ont été plus ou moins critiquées par tous vos correspondants, mais je crois que la plupart ignorent ce que l'on y fait, et les résultats obtenus.

On reproche à l'école d'être inaccessible à tout le monde, et ensuite, c'est là le point principal, de ne former que des contremaîtres ou des futurs patrons.

Au premier point, je demanderai à tous les critiques quel moyen ils emploieront pour supprimer cet inconvénient; s'il y a 100 places par an à l'école et 600 inscriptions, comment faire la sélection? Je crois que le concours est le seul moyen pratique; la seule objection que je croirais justifiée, est celle qui tendrait à supprimer la demande du certificat d'études, car on peut très bien avoir les aptitudes pour faire un bon ouvrier, sans avoir ce certificat.

La suppression du concours ne pourrait se faire qu'après la création d'ateliers d'apprentissage dans chaque quartier.

Croyez-vous que le procédé employé à l'école des Epinettes est meilleur? En donnant accès aux plus pauvres, elle n'est pas rendue pour cela plus accessible, puisque pour dix places disponibles, vous annoncez dans votre compendium de visite 200 demandes d'admission.

Il n'y a pas à objecter l'excuse du manque de place, parce que je pourrais vous répondre que l'école professionnelle est dans le même cas. Dans les examens d'admission, en effet, il y a beaucoup de candidats admissibles par leur nombre de points et qui restent à la porte, à cause de leur classement.

Quant à la production de contremaîtres ou futurs patrons, la raison en est que les anciens élèves ayant des connaissances théoriques plus étendues, alliées à un enseignement technique qui se perfectionne par la pratique de l'atelier, sont forcément au-dessus du niveau ordinaire des apprentis des ateliers.

Croyez-vous encore que l'école des Epinettes n'aura pas les mêmes résultats? Là aussi les élèves qui auront profité des conférences, puisque c'est ainsi que les cours sont désignés, de l'enseignement du dessin et de l'enseignement technique, lorsqu'ils auront acquis, en plus de ce bagage, la pratique de l'atelier, ne seront-ils pas tout désignés pour devenir conducteurs, contremaîtres ou même patrons, s'ils en ont les moyens?

Du reste, l'école des Epinettes, de laquelle vous faites une si complète description, n'est-elle pas une réduction, je dirai mieux, une copie de l'école professionnelle; je ne veux pas vous faire une description de l'école Diderot, mais au fond, si le but cherché n'est pas le même, je crois que le résultat pratique le sera.

Ce n'est pas une innovation qu'a faite le Comité des Epinettes; mais plutôt le développement d'idées connues et déjà en pratique.

La question d'apprentissage a déjà du reste été posée, au Conseil municipal de Paris, par M. Marsoulan, conseiller du XII^e arrondissement, et l'étude de créations d'ateliers communaux dans chacun des quartiers de Paris sera de nouveau portée à la tribune cette année.

technique du métier aux cours professionnels qu'on ne saurait trop encourager.

Voyons le bâtiment. — Quels corps de métiers y participent, dans quelle proportion et quels sont ceux qui peuvent utilement profiter de l'enseignement de l'école Kula?

	Etranger à l'école	Dépendant de l'école
Terrasse et maçonnerie représentée comme dépense sur l'ensemble.	49 0/0	—
Pavage	1	—
Charpente	9	—
Menuiserie	—	12
Ferronnerie-serrurerie	—	41
Electricité	—	—
Couverture	—	8
Marbrerie	—	—
Fumisterie	—	5
Peinture	5	—
Ameublement	—	—
	64	36
	100	—

Ainsi donc, pour favoriser l'apprentissage de quelques corps de métiers ne représentant que 36 0/0 de la dépense totale d'une construction, M. Kula voudrait que les entrepreneurs des autres professions subissent bénévolement une retenue sur leurs travaux, venant s'ajouter à tant d'autres déjà qui les écrasent.

Les travaux publics désintéressés — le bâtiment intéressé seulement pour 36 0/0, — la conception était mauvaise, l'échec certain.

D'ailleurs, une école qui exige trois années d'enseignement, une dépense annuelle de 800 fr. par élève, devient fatalement une école professionnelle, non une école d'apprentissage, ne pouvant fonctionner que dans les grands centres, avec des subventions importantes, car si l'on demande à des parents ouvriers de sacrifier trois années du temps de leurs enfants, on ne peut par surcroît leur demander des sacrifices pécuniaires.

Ce sera donc une nouvelle Ecole d'Arts et Métiers au petit pied qui fera non des ouvriers dont nous avons besoin, mais des contremaîtres.

Les élèves qui sortiront d'une telle école d'apprentissage auront la prétention d'en savoir beaucoup plus long que leurs copains d'atelier parce qu'ils auront été à l'école, alors qu'ils ignoreront la pratique familière du métier, les tours de main qui ne s'apprennent qu'au contact de leurs aînés. — Ce n'est qu'en forgeant qu'on devient forgeron, sera toujours vrai.

Ce qui n'empêche pas les métiers qui continuent à l'art d'avoir raison de faire de très sérieux efforts pour relever le niveau des connaissances de leurs ouvriers, qui périssent visiblement.

J'ai voulu seulement en ces quelques lignes expliquer pourquoi la proposition Kula a échoué et devait échouer.

Un Congressiste de Bordeaux.

XI

En dehors des lettres déjà publiées, nous avons reçu plusieurs communications intéressantes que nous sommes forcés, faute de place, de résumer.

M. Amors

M. Amors, entrepreneur de serrurerie, reconnaît toute l'importance de la question soulevée.

Il est partisan d'un contrat d'apprentissage à passer entre les parents et les chefs d'industrie, contrat basé sur un « équilibre de garantie » réciproque.

Il accepte aussi le principe d'une participation pécuniaire des patrons aux charges de l'apprentissage, participation qui serait basée sur le chiffre de la main-d'œuvre déclarée aux assurances. Il croit cependant que cette formule ne trouvera pas bon accueil auprès des entrepreneurs; aussi conclut-il à l'encouragement de l'apprentissage à l'atelier patronal.

M. J. Pillet, ingénieur des arts et manufactures

Il n'a pas d'opinion personnelle. Toutes les propositions discutées dans les congrès et les journaux le rendent sceptique.

Comme membre de la Commission d'apprentissage de l'Association Française pour le développement de l'enseignement technique, il rappelle qu'une enquête fut faite au courant des années 1904 et 1905 auprès des chefs d'in-

Pourchet. 1^o Les élèves de Diderot sont, presque tous, fils de commerçants, d'industriels ou de contremaîtres, en situation de payer leur apprentissage; les apprentis des Epinettes sont tous fils d'ouvriers.

A Diderot, l'apprentissage coûte 5.000 fr. par tête; aux Epinettes il revient à 600 francs. 2^o Les professeurs de Diderot sont des fonctionnaires inamovibles qui peuvent, si le cœur leur en dit, s'occuper de politique; aux dernières élections législatives, ce fut le professeur en chaudronnerie de Diderot qui remplaça Clovis Hugues.

Aux Epinettes, les instructeurs sont de simples ouvriers dont la Direction se séparerait imployablement s'ils s'occupaient de tout autre chose que de leur enseignement, ou s'ils ne remplissaient pas régulièrement et consciencieusement leur mission.

3^o A Diderot, comme dans toute autre Ecole officielle, on se contente d'instruire; il n'est pas question d'éducation.

Aux Epinettes, l'éducation professionnelle d'abord (discipline, propreté, mutualité, etc.), l'instruction ensuite.

Sur bien d'autres points, l'atelier des Epinettes diffère essentiellement de l'Ecole Diderot mais je crois inutile d'insister davantage.

Au Congressiste de Bordeaux, je répondrai : La dime de l'apprentissage est due tout aussi légitimement par le maçon que par le plombier.

L'un, tout autant que l'autre, souffre du manque d'ouvriers habiles et honnêtes; et le jour approche où l'entreprise de maçonnerie, comme les autres, deviendra impraticable par le fait des garçons qui abordent leur métier démoralisé par une jeunesse passée à vivre d'expédients. En voulez-vous une preuve? Dernièrement, au cours d'un rendez-vous, 6, rue d'Athènes, l'architecte et les entrepreneurs surprisent les garçons maçons en train de faire un feu de joie avec le parquet de la construction; ils veulent s'interposer; mais immédiatement 40 garçons maçons les entourent et les réduisent au silence.

Voilà où en est l'entreprise du bâtiment à Paris.

En maçonnerie, il n'y a pas, dit-on, d'apprentissage. C'est là le tort; de garçons maçons démoralisés, sans éducation professionnelle, on fera peut-être des spécialistes habiles; on n'en fera certainement pas de vrais et honnêtes ouvriers.

Les apprentis des Epinettes seront, dites-vous, aussi prétentieux que les élèves des Ecoles officielles. Non, car nous ne leur inculquerons d'autre prétention que celle de gagner, en nous quittant, 2 francs par jour dans le métier de leur choix; mais nous nous serons efforcés, pendant 2 années, de les mettre en mesure de rendre de réels services et de s'élever rapidement.

Veuillez agréer, etc.

KULA.

La question de l'apprentissage est si passionnante, si intimement liée à l'avenir économique et social de notre pays, qu'il y aurait intérêt à laisser ouverte la discussion. Nous aurions voulu entendre la voix autorisée et personnelle des présidents des Sociétés d'architecture, des Chambres syndicales d'entrepreneurs et d'industriels. On peut dire que leur opinion est connue, puisque le dernier Congrès des architectes s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de l'atelier-école subventionné par la dime d'apprentissage; que, d'autre part, les personnalités les plus éminentes du monde syndical de l'Entreprise font partie du Comité de patronage des Epinettes. Néanmoins, leur opinion motivée eût été d'un grand secours pour la conclusion à tirer du débat.

Puisqu'elle ne s'est pas produite, nous croyons utile d'arrêter ici la discussion.

Dans notre prochain numéro, je ferai connaître mon opinion personnelle.

S. F.

XII

Je ne m'attarderai pas à philosopher sur le principe même de l'apprentissage. Tous nos correspondants ont reconnu la nécessité professionnelle et sociale de son relèvement.

Les uns ont attribué sa décadence à la loi de 1900; les autres au développement

du machinisme dans les ateliers patronaux; d'autres encore, à un état de notre civilisation qui oblige les familles nécessiteuses à faire travailler les enfants, moyennant salaires, avant qu'ils n'aient acquis les connaissances du bon ouvrier. Tout cela est vrai! La décadence de l'apprentissage n'est pas due à une seule cause. Elle est la résultante d'un ensemble de faits qui n'est pas spécial à la France, mais mondial.

N'a-t-on pas vu, en effet, dans une de nos dernières revues de l'Étranger, que les architectes anglais déploieraient vivement la déchéance de l'apprentissage? Le même phénomène est constaté en Allemagne, en Belgique, en Italie. Dans ces pays, on ne peut attribuer la crise à la loi de 1900. Il faut donc admettre qu'un mal social européen a des causes qui échappent à la délimitation des frontières.

Si tout le monde est d'accord pour constater et déplorer la crise, les avis diffèrent quant aux remèdes à appliquer.

A ce sujet, les lettres de M. A. Vaillant, architecte, de M. Pradillon, de M. Fabre, de M. A. Auser, etc., pourraient me dispenser d'une longue conclusion. Elles répondent aux critiques fournies contre l'apprentissage dans un atelier du type des Epinettes et à cette idée que l'apprentissage ne peut se faire qu'à l'atelier patronal.

Si l'on avait dit que l'ouvrier — et non l'apprenti — ne peut se former que dans l'atelier du patron, tous les avis auraient pu s'unifier dans une même opinion.

Tout le monde sait qu'un patron ne peut recevoir un apprenti avant l'âge de 15 ans. Et comme ces jeunes gens sortent de l'école vers la treizième année, il est évident que pendant deux ou trois années, à défaut d'école d'apprentissage, le jeune garçon sera exposé à tous les maux de la rue.

L'atelier-école des Epinettes a été créé justement pour ces enfants, que la loi scolaire chasse de l'école à l'âge où la loi de 1900 les empêche d'entrer dans les ateliers.

Cette considération suffirait amplement pour approuver hautement la fondation de M. Kula.

Mais l'atelier des Epinettes offre aux familles bien d'autres avantages plus directement appréciables. Il n'est pas seulement l'école où l'enfant apprend les théories de son futur métier; mais l'atelier même où il s'exerce pratiquement à ce métier qui, bientôt, sera le sien.

Aux Epinettes, lors de notre visite du 3 octobre, j'ai vu sortir des mains des apprentis des articles de serrurerie, de fumisterie, de ferblanterie, de cuivrierie, etc., prêts à être employés aux usages ordinaires de l'industrie ou de la vie domestique. J'ai vu des équerres, des colliers, des consoles, des crochets de service, des articles de forge et d'ajustage, etc., aussi bien faits que ceux du commerce. J'y ai vu des jeunes gens, apprentis de nom, mais déjà véritables petits ouvriers, limant, forgeant, soudant absolument comme s'ils travaillaient dans l'atelier d'un patron.

Veut-on admettre qu'à l'âge de 15 ou 16 ans, ils ne seront pas de véritables ouvriers? Soit! mais qui oserait nier qu'ils sortiront de l'atelier des Epinettes, débrouillés, disciplinés, moralisés et capables alors d'entrer chez un patron, où ils se perfectionneront rapidement, tout en lui rendant immédiatement de réels services?

Je tiens donc à préciser ce point essentiel: l'école des Epinettes n'est pas seulement une école, c'est en même temps un atelier où l'enfant apprend le dessin et où son intelligence et sa main s'exercent aux connaissances manuelles et pratiques du

en accordant de larges subventions; les corps industriels constitués, tels que: Chambres de Commerce, Chambres syndicales d'Entreprise et d'Industrie, en allouant une contribution annuelle; enfin, les patrons, en supportant une dime d'apprentissage, variable selon leur spécialité et l'importance de leur main-d'œuvre.

C'est contre cette dime d'apprentissage que le Congrès de Bordeaux a protesté.

Cependant, le principe en est absolument juste. Dans toute organisation sociale bien coordonnée, l'intérêt des individus est lié à l'intérêt public. Et l'on peut dire que les collectivités industrielles, ainsi que les membres qui les composent, recueillent ensemble et directement les bons résultats de cette organisation.

Si l'on voulait rechercher la raison d'être du plus grand nombre de nos lois économiques, on trouverait certainement que si elles profitent au corps social, pris dans sa généralité, elles servent également les intérêts directs de diverses catégories de citoyens.

Jusqu'à ce jour, ces citoyens favorisés se sont accommodés d'un traitement aussi généreux et beaucoup se refusent à changer de système.

Nous nous plaignons vraiment trop à considérer l'Etat comme le seul directeur souverain de nos destinées. C'est encore de lui que nous attendons l'effort générateur de nos progrès.

Nous savons cependant combien la lourde machine gouvernementale est difficile à manier; combien les lois d'intérêt économique subissent de préparations laborieuses, combien elles aboutissent rarement; et enfin, combien notre budget, toujours en déficit, manque de souplesse pour instituer et prendre charge des plus indispensables instruments de notre régénération industrielle.

C'est donc vivre dans un rêve décevant que d'attendre de l'Etat le relèvement de nos méthodes d'apprentissage; et si les citoyens directement intéressés, c'est-à-dire les propriétaires, les architectes, les entrepreneurs, les industriels ne prennent pas l'initiative d'organiser l'apprentissage rationnel, il est bien certain que l'état de choses actuel, si grave et si périlleux pour notre industrie nationale, loin de s'améliorer, empirera progressivement.

Pour que des réformes, comme celles qui nous intéressent, aboutissent vite, il faut qu'elles soient voulues, résolument, par la plus grande masse des intéressés; et, pour que ceux-ci puissent faire entendre leur voix avec autorité, il faut qu'ils soient prêts à dire: « des conséquences financières, de la réforme réclamée, nous acceptons de payer tant pour cent ». Voilà le geste de virile initiative qui seul peut obliger les municipalités et l'Etat à seconder l'effort intéressé des citoyens.

D'ailleurs, le raisonnement de ceux qui refusent de contribuer directement à une partie des charges de l'apprentissage, manque de logique. En effet, si on admet que l'Etat seul, ou avec le concours des Communes, fasse les frais des ateliers-écoles d'apprentissage, qui donc, s'il vous plaît, en supportera les conséquences budgétaires? Justement, pour la plus grosse part, ceux-là mêmes qui refusent d'y consentir volontairement aujourd'hui.

Et comme l'enseignement professionnel de l'Etat est infiniment plus coûteux que celui qu'organiserait les Sociétés d'industriels, il se trouve que, sous la forme d'impôts, les patrons supporteraient, comme charge d'apprentissage, une contribution supérieure à celle qui leur est actuellement

se fermer la porte aux interventions et aux contrôles, n'est-ce pas faire preuve d'inconséquence? Et n'est-il pas singulièrement paradoxal, pour des hommes qui doivent envisager d'une façon terre à terre les problèmes qui les touchent, de dire au Gouvernement:

— « Nous souffrons de la défaillance de « l'apprentissage, vous êtes incapable de « le régénérer; nous vous prions, cependant, de continuer une œuvre si mal « comprise. »

Attitude, en effet, paradoxale et certainement irrésolue, puisqu'en admettant que l'Etat et les Communes se chargent de régénérer l'apprentissage ouvrier, ce sont ces mêmes patrons rebelles, aujourd'hui, à toute contribution personnelle, qui, sous la forme d'impôts spéciaux, se trouveraient plus durement frappés.

Ainsi, d'une part, l'apprentissage par les pouvoirs publics serait insuffisant, non adéquat avec nos besoins; non seulement il exclurait les professionnels qualifiés d'une direction effective et d'une action salutaire, pour laisser la place à un fonctionnarisme incapable et rétrograde, mais encore la méthode sollicitée augmenterait considérablement les charges publiques, et par conséquent celles des contribuables industriels.

Il ne faut pas oublier, en effet, que si une loi intervient pour instituer le régime nouveau de l'apprentissage officiel, c'est sous la forme de centimes spéciaux supportés par une catégorie spéciale d'industriels, que les dépenses seront amorties.

La création de la Bourse de Commerce est l'un des exemples de cette méthode fiscale.

Le principe de la prime à payer par les entrepreneurs en proportion du montant de leurs travaux, ou en conformité du chiffre de leur main-d'œuvre, apparaît comme la base rationnelle de cette contribution.

Deux méthodes s'offrent pour le réaliser:

1° La forme d'une retenue volontaire acceptée d'un commun accord entre les architectes et les entrepreneurs, sur le montant de leurs mémoires;

2° La forme légale, c'est-à-dire la retenue obligatoire sur le chiffre des travaux, retenue dont le maître de l'ouvrage serait comptable vis-à-vis de l'Etat, sauf à lui à s'en faire rembourser par l'entrepreneur.

La loi sur les ordures ménagères qui fait du propriétaire le collecteur des taxes, est un exemple du procédé qui pourrait être institué.

Bien que, par esprit politique et par raison d'expérience, je ne sois pas étatiste, je donne ma préférence à ce dernier système. Il serait trop long d'en expliquer les motifs. Qu'il me suffise de dire que la taxe volontaire, si désirable cependant, laisserait la porte ouverte à toutes les résistances, à toutes les difficultés, et qu'en manquant de tout contrôle et de toute sanction, elle laisserait la réforme de l'apprentissage exposée à toutes les aventures.

Aux charges nouvelles, et beaucoup moins importantes qu'on le suppose, qui incomberaient à l'entreprise et qui, finalement, si elles étaient légales, seraient supportées par les clients, ne pourrait-on trouver des compensations? Des esprits ingénieux se sont complu à les rechercher. On a dit, par exemple, qu'aucun mémoire au-dessous de 500 francs ne pourrait être frappé de rabais; d'autres moyens ont été envisagés. Je préfère les passer sous silence. Les uns et les autres ne pouvant être mis en pratique, qu'en vertu de conventions librement consenties, on devine

tion du problème angoissant de l'apprentissage ouvrier, qu'on n'hésite pas à l'employer!

La grandeur du but à atteindre excusera la petitesse du moyen.

STANISLAS FERRAND.

Lettre du « Parti du Travail »

Monsieur Stanislas Ferrand,

Apparavant que soit close la polémique soulevée dans votre journal par la question de l'apprentissage rationnel, voudriez-vous permettre au PARTI DU TRAVAIL de donner — non pas un avis prétentieux résumant les débats — mais une opinion raisonnée qui a pris son point de départ, il y a 36 ans, dans des études que fit sur ce sujet, la Fédération des Sociétés ouvrières.

Depuis, cette opinion s'est confirmée, elle s'est développée au contact des événements économiques qui, en moins d'un demi-siècle, ont métamorphosé la vie sociale.

Pradillon, ainsi que plusieurs de vos honorables correspondants estiment avec raison que la loi de 1900 n'est pas, seule, responsable de la crise de l'apprentissage, cette crise remontant à une époque bien antérieure.

Néanmoins, il nous faut déplorer qu'un législateur se soit trouvé assez peu averti, assez peu compétent pour avoir inconsciemment précipité un mouvement de décadence, alors que cette décadence était déjà suffisamment accélérée par la transformation de l'économie industrielle et commerciale.

Et quoi qu'en dise M. Marius Pourchet dans sa plaidoirie en faveur des écoles professionnelles créées sur le modèle de l'école Diderot, ces institutions n'ont pas remédié à l'inconséquence législative, ni fait avancer d'un pas le problème de l'apprentissage.

Elles n'en ont pas, j'imagine, la prétention; elles resteront de coûteux établissements au service des élites bourgeoises ou demi-bourgeoises; en leur destination restreinte, elles continueront à lancer dans l'activité commerciale et industrielles des élites plus ou moins utilisables.

Quant à la question de l'apprentissage, elle demeure comme un point noir menaçant à la fois notre race française par la perversion de l'enfance et nos industries nationales par la disparition progressive des artisans de tous métiers.

Laissez-moi vous dire, Monsieur Stanislas Ferrand, que la plus grande gloire sans doute de votre existence de publiciste, que le plus grand honneur du Journal *Le Bâtiment* sera d'avoir amorcé une campagne où nous désirons être à vos côtés jusqu'à ce qu'elle ait reçu la sanction du fait accompli.

Veillez croire qu'au Congrès de Bordeaux, tout autant qu'au Congrès National Mixte, M. Kula et ses amis, fondateurs de l'École des Epinettes, ne pouvaient obtenir plus qu'ils n'ont obtenu.

Le résultat, n'est pas mince en effet! Ils ont mis en vedette une étude dont les réalisations exigent d'autres concours que ceux de Commissions ne disposant que de quelques heures pour discuter hâtivement.

L'essentiel — que le dévouement éclairé de M. Kula veuille bien s'en persuader — était que le problème de l'apprentissage rationnel fut posé devant les organisations patronales et ouvrières du bâtiment.

Aujourd'hui le problème tient le tableau, il n'en disparaîtra pas!

Ce qui importe actuellement, c'est de dégager la question d'une quantité de contingences obscures: telle, cette dualité que l'on voudrait établir entre deux procédés d'apprentissage — celui qui s'accomplit dans les ateliers patronaux et celui qui commencerait dans des écoles préparatoires.

A quoi bon ce bysantisme! — Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, que l'on abroge ou que l'on modifie la loi de 1900, il n'y a pas le moindre dilemme dans la situation.

A priori, il nous faut admettre que désormais, les ateliers patronaux ne s'ouvriront plus que très exceptionnellement aux enfants de 12 à 13 ans ayant terminé leur stage scolaire.

C'est là un fait contre lequel toute controverse est impuissante; le fait ressort de la nature même de nos méthodes perfectionnées et intensives de production industrielle.

Ces méthodes ne font aucune place à l'apprenti!

J'ajouterai — mais c'est là une appréciation toute personnelle — que pour le bien public,

industriels quand il s'agit d'essentiels devoirs envers ceux que, dans sa haute sagesse, M. SOULÉ, notre président de la Commission permanente, appelle ses collaborateurs!

Sans craindre les redites, il nous faut appuyer fortement sur ce point évident qu'il y a des courants que la volonté humaine est impuissante à remonter; aussi, quels que soient les regrets qu'exprime celui de vos correspondants qui signe « un Entrepreneur de fumisterie » quels que soient les exemples dubitables que l'on nous apporte d'Outre-Rhin, il faut en arriver à ne pas nier l'évidence:

L'Enseignement professionnel dans les ateliers patronaux est mort et bien mort; aucune force n'est capable de le galvaniser!

Il s'agit donc — telle est notre thèse — de pourvoir à son remplacement.

Non pas par des demi-mesures ou des projets mal bâtis confondant l'instruction scolaire et l'instruction professionnelle, incapables de procurer l'une ou l'autre.

Mais bien en courant tout droit au but! En donnant une suite logique aux deux ordres d'idées suivants qui se tiennent comme deux doigts de la main.

D'une part, abriter l'enfant au sortir du stage scolaire jusqu'à ce que son développement physique et moral lui permette de rendre des services effectifs dans l'industrie et le commerce.

D'autre part, le faire profiter de cet abri en lui enseignant le fonds de connaissances indispensables à tout homme qui se destine à l'exercice d'un métier, en assouplissant les facultés intellectuelles de l'enfant en le familiarisant avec la discipline qu'exige le travail, en lui donnant les notions exactes de ce que doit être l'harmonie dans la vie sociale d'où ne peuvent s'exclure ni le courage qui donne la joie dans le labeur, ni la moralité sans laquelle l'existence n'est que misère et déception.

Je ne vois pas, je ne saisis pas que ce rôle puisse être dévolu à une autre institution que celle des Ecoles d'apprentissage.

L'école des Epinettes est un exemple, pas plus! Cet exemple s'applique — plutôt heureusement, selon nous — à un nombre restreint de corporations du bâtiment, et ce dont par dessus tout il convient de louer M. Kula et ses collaborateurs, c'est d'avoir échappé au danger de la généralisation et de ne pas s'être donné comme but, dans la pratique, de synthétiser toute l'éducation professionnelle.

En sorte que la voie est libre; il appartient à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice.

Cet écueil évité — et il était grand — l'école d'apprentissage ne se trouve plus en butte qu'à des objections dont on peut méthodiquement discuter la valeur et qui sont loin de paraître irréductibles.

La principale des objections, celle qui ressort de la correspondance publiée par le *Bâtiment*, consiste à discuter sur le choix de l'initiative.

C'est-à-dire — l'indispensabilité des écoles d'apprentissage étant démontrée — on se demande de quel pouvoir ressortiront ces écoles:

— De l'Etat ou de l'initiative privée, syndicale ou corporative?

L'initiative privée suppose la contribution financière des initiateurs et il apparaît clairement d'après le Congrès de Bordeaux et d'après le Congrès National Mixte que la est le point délicat. — L'initiative privée cherche à se rebiffer lorsqu'on lui parle d'ouvrir le portemonnaie.

C'est très humain, très vingtième siècle et il serait presque oiseux de s'en indigner.

Aussi, en vertu de ce sentiment, les esprits les mieux disposés en faveur des écoles d'apprentissage sont enclins à envisager l'Etat comme le dirigeant obligatoire de l'œuvre réclamée.

Ce sont les mêmes esprits, n'en doutez pas, qui vilipèntent le collectivisme et se fâchent incontinent si on venait à les soupçonner de pactiser avec les théories de M. Jaurès, de Guesde ou de Bebel.

Pourtant, il n'y a pas de milieu!

— Ou bien l'ingérence centralisatrice, déprimante et absurde de l'Etat dont l'incompétence en toutes choses est le signe distinctif et réhibitoire;

— Ou la courageuse intervention des premiers intéressés; c'est-à-dire les organisations patronales et ouvrières du commerce et de l'industrie.

Et, vraiment, on se prend à rêver, en voyant la résistance qu'opposent ces organisations à une thèse aussi juste, aussi démontrable.

conservent un perpétuel contact avec l'industrie pratiquée.

Nous invoquons bien souvent le mot de démocratie, mais se rend-on bien compte que ce terme n'a aucune signification précise, si on ne l'applique au libre exercice des initiatives individuelles sur le terrain des intérêts généraux?

Et, ici, est bien le cas de rappeler des plus sages paroles qu'ait prononcées M. Stanislas Ferrand:

« Cette idée (la dime imposée à chaque entrepreneur) contient en germe les principes « essentiels d'une société future régénérée ». — Qu'on ne vienne pas arguer à l'encontre de cette dime, les charges multiples grevant les entreprises de travaux.

Ces charges, nous les connaissons; — la plus lourde, la plus inique est celle que les entrepreneurs s'imposent eux-mêmes dans leurs courses aux rabais et en se laissant infliger sur leurs travaux d'injustifiables réductions.

En comparaison des rabais volontaires qu'est-ce donc que la dime proposée par les architectes? — une simple misère!

Et puis, le dilemme est là! Ou la contribution très élevée perçue par l'Etat — ou bien la légère contribution consentie de gré à gré.

Nous ne voudrions pas terminer sans affirmer à M. VAILLANT, l'éloquent défenseur de l'école des Epinettes que nous sommes d'accord avec lui, sur l'odieux principe de la gratuité.

Ce principe est sans excuse et la Presse quotidienne retentit de trop d'exemples d'abus, qu'il s'agisse d'assistance publique, d'enseignement ou de services quelconques pour que nous n'abandonnions pas dans nos sens.

Outre que ces abus grevent uniquement les ressources des laborieux et des honnêtes, nous disons encore avec M. Vaillant que la gratuité produit les effets les plus démoralisants — c'est le *lèche et sordide abandon de l'effort* qui, seul, donne à l'homme le caractère d'être sociale.

Malheureusement, ce n'est pas inopinément que l'on peut régaler contre un mal passé dans les moelles, mal dont les classes bourgeoises sont autant que les autres, tributaires.

Aussi, serait-ce beaucoup demander aux familles d'artisans que le renoncement à la gratuité de l'instruction scolaire et professionnelle.

Que déjà les familles s'imposent le sacrifice de continuer la scolarité professionnelle de leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans; qu'elles renoncent aux misérables gains que peuvent leur rapporter de jeunes êtres privés de métier et la partie est belle, elle est tout à fait gagnée!

Des misères imméritées, des accidents pénibles, des tares même viendront faire exception, qu'importe! Vis-à-vis de ces exceptions, il appartient à la collectivité de remplir son rôle social qui est de suppléer aux faiblesses.

Pour le Parti du Travail, G. BERTIN.

P. S. — Les associations d'architectes sont, il est vrai, d'accord pour conseiller le prélèvement d'une faible retenue sur le règlement des mémoires d'entrepreneurs. Seulement, avant de passer à l'application, on attend que l'Etat, le Département et la Commune aient imposé à leurs architectes et à leurs ingénieurs ce mode de prélèvement en faveur des écoles d'apprentissage.

C'est — que les honorables Associations veuillent me pardonner — mettre la charrue avant les bœufs.

Il faut méconnaître les Administrations publiques pour les soupçonner capables de prendre une initiative généreuse, et autant attendre la fin du monde qu'attendre des parlementaires un geste qui règle la question.

A notre sens, nous croyons qu'il serait préférable que MM. les Architectes agissent d'autorité et affichent délibérément dans leurs cabinets le principe de la retenue en faveur de l'apprentissage.

Il est certain que la généralité des Architectes ne suivraient pas d'emblée le mouvement ce qui importe peu.

Ce qui importe à l'heure actuelle, c'est l'exemple pour le bien — exemple qui finira par entraîner les récalcitrants, y compris l'Etat, les Départements et les Communes.

G. B.

Lettre de M. Kula

Monsieur Stanislas Ferrand,

Je reçois de M. Delaire, architecte, la lettre suivante:

Veut-on admettre qu'à l'âge de 15 ou 16 ans, ils ne seront pas de véritables ouvriers? Soit! mais qui oserait nier qu'ils sortiraient de l'atelier des Epinettes, débrouillés, disciplinés, moralisés et capables alors d'entrer chez un patron, où ils se perfectionneront rapidement, tout en lui rendant immédiatement de réels services?

Je tiens donc à préciser ce point essentiel: l'école des Epinettes n'est pas seulement une école, c'est en même temps un atelier où l'enfant apprend le dessin et où son intelligence et sa main s'exercent aux connaissances manuelles et pratiques du métier.

L'objection que cette institution n'était qu'une réduction incomplète de nos écoles professionnelles, tombe donc d'elle-même.

Aux Epinettes, on ne cultive pas en serre chaude des intelligences soi-disant d'élite; on ne crée pas une sorte d'aristocratie ouvrière orgueilleuse de soi, et qui, versée plus tard parmi les ouvriers sortant du rang, ne s'identifiera pas avec ces vrais travailleurs.

Aux Epinettes, on cultive en pleine terre un apprentissage rationnel; on crée de toutes pièces, par la méthode expérimentale, de véritables et bons ouvriers.

Voilà pourquoi cette institution doit servir, par l'exemple, sinon à résoudre, mais tout au moins à préciser la formule qui aidera à solutionner la grave question sociale de l'apprentissage ouvrier.

Jeudi prochain, je m'expliquerai sur les voies et moyens financiers qui peuvent permettre d'assurer la multiplication et l'existence de ces ateliers-écoles, que je n'hésite pas à qualifier d'œuvre d'utilité publique.

S. F.

XIII

Voies et moyens financiers

L'argent! Voilà le nœud de la question. Qui paiera la construction et les charges des ateliers d'apprentissage? Le 35^e Congrès des architectes, dans sa séance du 25 juin 1906, a répondu par le vœu suivant émis à l'unanimité:

« Que dans chaque ville de France il soit fondé une Société analogue à celle qui vient de se constituer à Paris, sous le nom de Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment;

« Qu'une entente soit faite, à cet égard, entre les architectes, les propriétaires, les entrepreneurs et les ouvriers, même, si possible, avec les Administrations publiques;

« Que les Sociétés d'architectes, les Syndicats d'entrepreneurs et les Réunions d'ouvriers prennent l'initiative de cette entente sans plus tarder;

« Qu'en dehors des cotisations des membres et des subventions qui peuvent être attribuées aux Sociétés d'apprentissage, leurs ressources financières soient assurées par une prime d'un tant pour cent, prélevée sur les travaux de toute importance, prime qui sera payée par l'entrepreneur, sur bons de l'architecte ou du propriétaire, entre les mains du trésorier de la Société du lieu;

« Que les maîtres et les professeurs des écoles techniques d'apprentissage soient tous des hommes exerçant un des métiers du bâtiment. »

Au contraire, le Congrès des entrepreneurs, tenu à Bordeaux, a repoussé la contribution des industriels.

Si l'on considère que le relèvement de l'apprentissage ouvrier est une nécessité sociale, on doit logiquement admettre que les charges en soient supportées par l'Etat, les municipalités et les patrons.

Les municipalités, en prenant à leur charge les terrains, les constructions et une partie des frais d'enseignement; l'Etat,

que l'Etat soutient, ou avec le concours des Communes, fasse les frais des ateliers-écoles d'apprentissage, qui donc, s'il vous plaît, en supportera les conséquences budgétaires? Justement, pour la plus grosse part, ceux-là mêmes qui refusent d'y consentir volontairement aujourd'hui.

Et comme l'enseignement professionnel de l'Etat est infiniment plus coûteux que celui qu'organiseraient les Sociétés d'industriels, il se trouve que, sous la forme d'impôts, les patrons supporteront, comme charge d'apprentissage, une contribution supérieure à celle qui leur est actuellement demandée. Elle serait même infiniment plus arbitraire.

Remarquons, en effet, que la dime de l'apprentissage a cet avantage de ne frapper l'entrepreneur que dans la proportion des travaux exécutés. S'il subit momentanément une crise, si ses affaires se restreignent, il ne paiera rien ou presque rien. C'est seulement dans les périodes d'activité que la retenue s'exercera. Et si l'habitude en était prise, si la dime d'apprentissage devenait, dans les affaires d'entreprise, la coutume générale, on pourrait conclure qu'en fait, elle s'ajouterait aux frais généraux dont les Séries tiennent compte. Cette forme de contribution volontaire si honorable serait donc, à la fois, plus juste que le brutal impôt qui frappe aveuglément les producteurs, puisqu'elle resterait toujours en harmonie avec leurs facultés contributives.

Et sous quelle forme précise pourrait-elle se traduire? Et comment les entrepreneurs pourraient-ils trouver une compensation à des charges qui, dans une certaine mesure, profiteraient à la collectivité?

Les idées les plus ingénieuses se sont fait jour. Et j'aurais bien voulu clore ce long débat en les rappelant ici, en les discutant et en émettant moi-même quelques idées personnelles; mais je me vois forcé, faute de place, à remettre à dimanche prochain ma conclusion.

S. F.

XIV

Des voies et moyens financiers

La dime de l'apprentissage, c'est-à-dire une prime variable selon les professions, et à retenir par les architectes sur le montant des mémoires, telle a été, grosso modo, la formule proposée par M. Kula au Congrès de Bordeaux. Je suis persuadé que l'honorable auteur de cette proposition n'a pas entendu en fixer les termes *ne varietur*; c'est le principe qui, seul, était d'un intérêt captivant; s'il eût été admis par le Congrès, les entrepreneurs eussent ainsi compris, d'une haute façon, le rôle de plus en plus direct et actif que les producteurs avisés doivent remplir dans une société démocratique bien réglée.

En acceptant de payer une partie des frais de l'apprentissage, les patrons auraient signifié, par cet acte, qu'ils entendaient, en même temps, avoir des droits dans son organisation et ses méthodes d'enseignement.

Et toute la question, en effet, était là.

Se plaindre que dans notre pays on ne fait plus d'apprentis, gémir des conséquences de ce lamentable état de choses, reconnaître que les écoles de l'Etat ne donnent pas satisfaction aux besoins précis de nos industries, et voter que l'Etat, que les villes continueront, comme par le passé, à se charger d'instituer et de diriger l'enseignement ouvrier, refuser toute contribution directe aux dépenses nécessaires,

Aux charges nouvelles, et beaucoup moins importantes qu'on le suppose, qui incomberaient à l'entreprise et qui, finalement, si elles étaient légales, seraient supportées par les clients, ne pourrait-on trouver des compensations? Des esprits ingénieux se sont complu à les rechercher. On a dit, par exemple, qu'aucun maître au-dessus de 500 francs ne pourrait être frappé de rabais; d'autres moyens ont été envisagés. Je préfère les passer sous silence. Les uns et les autres ne pouvant être mis en pratique, qu'en vertu de conventions librement consenties, on devine combien ces compensations resteraient précieuses.

Une autre idée m'était fournie, dimanche dernier à Enghien, par M. Soulé; il me disait: Ne serait-il pas juste de faire payer la dime par les seuls patrons qui emploieraient les ouvriers sortant de l'atelier-école?

A priori, l'idée paraît séduisante; mais, après réflexion, on s'aperçoit qu'elle n'est pas juste. D'abord, les moyens de contrôle feraient défaut; ensuite, pendant combien de temps, après sa sortie de l'atelier-école, l'apprenti serait-il taxable? Enfin, comme beaucoup de patrons, pour se dérober à la charge, refuseraient d'embaucher des jeunes ouvriers sortant de l'école, on se demande ce qu'il adviendrait finalement de la perception, et même de la réforme?

Un autre inconvénient serait de classer les industriels en catégories: ceux qui accepteraient de payer les frais d'apprentissage et ceux qui trouveraient le moyen légal de s'en affranchir, tout en profitant des améliorations générales obtenues dans l'enseignement régénéré du travail.

Si l'on veut envisager la solution du problème d'une façon large et pratique, il faut malheureusement reconnaître que l'obligation légale et la taxe spéciale sont la seule méthode qui offre de la sécurité.

Si j'y souscris, c'est à la condition que l'organisation et la direction de l'apprentissage ouvrier soient mises, effectivement, aux mains des collectivités d'architectes, d'entrepreneurs et d'industriels; c'est à la condition que des sociétés d'apprentissage soient instituées selon des statuts élaborés par les groupes professionnels; que ces Sociétés aient la personnalité civile; qu'elles soient déclarées d'utilité publique, autonomes; que l'Etat ou les communes n'aient sur elles que des droits d'un contrôle réglementé d'un commun accord et que l'enseignement reste entièrement aux mains des représentants des groupes syndicaux.

La formule que je préconise n'est autre chose que l'affirmation des droits nouveaux de la démocratie industrielle. C'est le renversement, du haut de son piédestal où l'ignorance des foules l'avait placé, de l'Etat-Bon-Dieu. C'est la mise à sa place, sur ce même piédestal plus élevé encore et dominant les espaces où se meut notre industrie nationale, de l'initiative privée, fortifiée et enfin libre de ses efforts.

Si, cependant, les industriels intéressés veulent quand même chercher des compensations financières à leurs charges nouvelles, rien ne les empêche de recourir au moyen connu d'une loterie nationale.

Ce procédé me répugne un peu. Je ne le trouve vraiment pas digne d'un grand pays décidé à résoudre un grand problème d'intérêt social; mais, après tout, je suis d'avis qu'en pareille circonstance et pour une cause aussi noble, il faut reléguer au second plan les questions de sentiment.

Si une loterie doit assurer la rapide solu-

— Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, que l'on abroge ou que l'on modifie la loi de 1900, il n'y a pas le moindre dilemme dans la situation.

A priori, il nous faut admettre que désormais, les ateliers patronaux ne s'ouvriront plus que très exceptionnellement aux enfants de 12 à 13 ans ayant terminé leur stage scolaire.

C'est là un de ces faits contre lesquels toute controverse est impuissante; le fait ressort de la nature même de nos méthodes perfectionnées et intensives de production industrielle.

Ces méthodes ne font aucune place à l'apprenti!

J'ajouterais — mais c'est là une appréciation toute personnelle — que pour le bien public, ce n'est pas aussi regrettable que se le figurent les protagonistes de l'apprentissage dans l'atelier patronal.

Avec cela que cet apprentissage fut indemne de spéculation et de lucre, dès qu'eurent disparu les traditions du compagnonnage!

Nous en avons suffisamment raisonné avec Pradillon pour pouvoir affirmer que le retour de l'enfant aux ateliers patronaux serait plus tôt chose pernicieuse en matière d'éducation; car, il n'y a pas à se le dissimuler: l'ouvrier actuel, tel que nous l'ont fait la politique et les mœurs, serait un maître détestable pour le gamin déjà suffisamment prédisposé à la perversité.

A supposer que ce point de vue soit trop pessimiste, d'autres raisons sont non moins convaincantes.

Peut-on logiquement espérer que la réintégration en masse des enfants de 12 à 13 ans dans les ateliers patronaux puisse s'édicter par une mesure législative?

Plus encore! — peut-on arbitrairement contraindre le patronat à changer pour cet objet, toute l'économie de son activité industrielle? — Peut-on lui imposer d'organiser chez lui, à ses risques, sous sa responsabilité, tout un système d'apprentissage auquel sa fabrication et son commerce ne répondent plus?

A cette double question, la réponse n'est pas douteuse.

Et le législateur qui voudrait aborder la perpétration d'un semblable acte de l'instruction professionnelle, s'exposerait à un pataugeage de choix, dans un dédale de dispositifs incohérents et dictatoriaux dont ne sauraient s'accoutumer nos usages de liberté et de responsabilité personnelle.

En conséquence, le cercle vicieux ne tarderait pas à se refermer sur tous les errements actuels.

Sans l'obligation de l'atelier patronal, pour tous les enfants, nous resterions sur nos positions actuelles.

C'est à dire — et l'ont suffisamment démontré M. Kula, vous-même, Monsieur Ferrand, et nombre de vos correspondants — de l'âge de 12 à 13 ans jusqu'à celui de 15 ou 16 où l'enfant est employable, ce serait pour les fils du peuple la continuation de la promesse dans la rue avec les filles de joie et avec leurs mentors, l'apâche, le souteneur et les précoces débauchés.

Ainsi que M. Kula me le faisait récemment remarquer, le recrutement actuel de nos ouvriers du bâtiment ne se fait plus que dans des milieux pervertis et pourris, où tout sentiment de morale s'est émoussé au contact d'exemples mauvais et de louches fréquentations.

Ces travailleurs qui ont commencé la vie par une période d'oisiveté après leur stage scolaire — ou qui ont dû se livrer à d'intermittentes besognes plus ou moins rétribuées en attendant que l'âge leur donne la force, ces travailleurs, dis-je, n'apprennent plus de métier définitif qu'à la diable, par raccroc, au hasard des chances qu'ils trouvent sur leur route.

Dans cet apprentissage de fortune — cela a été maintes fois prouvé — il est beaucoup trop tard pour que les ouvriers puissent cultiver leurs goûts et leurs aptitudes. — Les difficultés mêmes de l'existence sont là pour qu'ils ne puissent voir dans l'exercice d'une profession que l'inexorable et fatale nécessité de gagner un salaire et de subir les dures épreuves que n'a pu leur éviter un apprentissage rationnel.

L'on parle souvent de la mentalité ouvrière!! Ah! — nous sommes aux premiers loges, au Parti du Travail, avec nos bureaux de placement, pour voir comment se développe l'amoralité chez les victimes de l'imprévoyance sociale et nous n'avons aucun mérite à prophétiser le pire dans les générations que nous prépare l'indifférence patronale.

Inutilement nous déplorons la cécité des

— Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, que l'on abroge ou que l'on modifie la loi de 1900, il n'y a pas le moindre dilemme dans la situation.

Pourtant, il n'y a pas de milieu!

— Ou bien l'ingérence centralisatrice, déprimante et absurde de l'Etat dont l'incompétence en toutes choses est le signe distinctif et rédhilatoire;

— Ou la courageuse intervention des premiers intéressés, c'est-à-dire les organisations patronales et ouvrières du commerce et de l'industrie.

Et, vraiment, on se prend à rêver, en voyant la résistance qu'opposent ces organisations à une thèse aussi juste, aussi démontrable.

A quel principe supérieur peuvent donc rimer les chambres syndicales des patrons et des ouvriers, si elles ne prennent en mains le plus troublant des problèmes sociaux, axe inévitable autour duquel tourne la fortune publique et les fortunes privées.

Or, la loi de 1884 définit explicitement le rôle des groupes syndicaux:

Elle leur a donné la reconnaissance officielle en leur assignant pour devoir la « Défense des intérêts professionnels ».

Mais il est curieux et instructif de voir quelle interprétation a été donnée à cette soi-disant défense professionnelle.

Les syndicats ouvriers, en général, y ont vu un prétexte à gréviculture et l'occasion très ferme de désorganiser la production nationale.

Du côté patronal, on n'est pas loin de considérer le syndicalisme comme une ligne efficace des intérêts égoïstes et le moyen propre de s'abriter contre les revendications ouvrières, même les mieux justifiées.

Quant aux intérêts généraux et, en particulier, ceux inhérents à la crise de l'apprentissage, ils attendent sous l'orme que le Dieu-Etat leur consacre ses loisirs.

Il faut féliciter les Associations d'architectes français des résolutions adoptées dans leur 35^e Congrès; elles seules ont mis la question au point, en déclarant que les frais de l'apprentissage incombent aux industriels, au même titre que leur incombent l'achat et l'entretien de l'outillage.

MM. les architectes sont donc d'avis qu'il appartient aux industriels, et à eux seulement, de faire les frais de la réforme dans l'apprentissage.

Ce principe posé pour eux défie toute critique, la justesse en est irréfutable.

Si dure que soit la nécessité de desserrer les cordons de la bourse, — et pour les besoins de notre cause, nous nous en tenons aux industries du bâtiment, il n'apparaît pas qu'il y ait lieu de s'apitoyer outre mesure sur l'étendue du sacrifice.

Car, enfin! la Collectivité, l'Etat sur lequel on aimerait à se reposer, afin de se décharger d'autant de ses propres devoirs, ne créera pas, n'administrera pas des écoles d'apprentissage, en introduisant des noyaux de péché dans ses budgets.

A considérer les Ecoles professionnelles que l'on doit à l'initiative de Pouvoirs Publics, on est fixé sur le sort qui serait réservé aux contribuables si, pour notre malheur, ces Pouvoirs Publics venaient à monopoliser les Ecoles d'apprentissage.

On verrait sérieusement s'allonger les rôles de perception et s'enfler à vue d'œil le total de nos feuilles d'imposition; MM. les Entrepreneurs seraient vivement mécontents d'une solution beaucoup plus dispendieuse quel'humble dime qui leur est proposée par les associations d'architectes.

A d'autres égards, l'intervention des Pouvoirs Publics réaliserait-elle une amélioration professionnelle plus supportable que leurs procédés fiscaux?

On peut être certain du contraire. — Les Pouvoirs Publics cultivent obligatoirement et intensivement un chiendent qui s'appelle fonctionnarisme.

Personne au monde ne conteste la malfaisance de cette culture.

Alors! — quels besoins si pressants voit-on à ouvrir de nouveau l'écluse au favoritisme et à mettre en mouvement la machine qui sert à caser tous les ratés, tous les laissés pour compte de la société, tous les inutiles, tous les politiques d'atelier, électeurs influents, ainsi que les brailleurs de réunions et les virtuoses de pallas devant le zinc.

D'avance on serait sûr que la partie enseignante recevrait tous ces déchets et que l'ignorance professionnelle régnerait en maîtresse, là où il ne faut que des ouvriers réels, des ouvriers qui ne soient pas en rupture d'outils et

veurs de l'apprentissage.

Il est certain que la généralité des Architectes ne suivraient pas d'emblée le mouvement ce qui importe peu.

Ce qui importe à l'heure actuelle, c'est l'exemple pour le bien — exemple qui finira par entraîner les récalcitrants, y compris l'Etat, les Départements et les Communes.

G. B.

Lettre de M. Kula

Monsieur Stanislas Ferrand,

Je reçois de M. Delaire, architecte, la lettre suivante:

« A la suite d'un petit travail exécuté à Garches, j'ai demandé à mes entrepreneurs « de contribuer à une subvention pour votre « atelier d'apprentissage, rue des Epinettes, « La plupart y ont consenti. L'expérience est « intéressante; je n'ai imposé à personne un « préalable le tant pour cent; c'est bien une « offre volontaire. Voici les noms des entrepreneurs auxquels vous n'aurez qu'à faire « présenter par la poste les reçus pour les « sommes suivantes:

MM. Migeon, couverture, à Garches.	24 90
Bochard, peinture, »	40 37
Neubert, serrurerie, »	24 60
Beandoin, maçonnerie, »	65 00

163 87
Je joins mon offrande personnelle. 49 00
188 87

« Je m'estime très heureux de ce modeste appoint à votre œuvre. »

Monsieur Schoellkopf, architecte, m'avait écrit précédemment:

« Conformément aux instructions que j'avais « reçues de ma cliente, Mme Ernest Bertrand, « j'ai introduit dans le cahier des charges « relatif à la construction d'un immeuble, rue « Saint-Maur, n° 66, 68, une retenue de 0 fr. 50 « par cent francs au profit de la Société d'ap- « prentissage dont vous êtes le secrétaire gé- « néral trésorier.

« Cette retenue a été non seulement accep- « tée mais approuvée par tous les entrepre- « neurs. L'avis unanime est qu'en effet l'ap- « prentissage n'existe plus et qu'il est du plus « grand intérêt de le restaurer. Les travaux « de la rue Saint-Maur s'élevaient à environ « 180.000 fr.; je parlerai le billet de 1.000 fr. « qui vous reviendra, heureux de participer « personnellement à une œuvre que j'approuve « sans réserve. »

Il ressort de ces deux lettres que, si les propriétaires suivaient l'exemple de Mme E. Bertrand, et les architectes celui de MM. Delaire et Schoellkopf, le Bâtiment trouverait aisément dans son sein les capitaux nécessaires pour fonder et entretenir ses ateliers et cours professionnels.

Propriétaires, architectes et entrepreneurs travailleraient ensemble au bien général; et l'on sait qu'une bonne action faite en commun sert toujours les intérêts communs.

Les architectes seront d'ailleurs encouragés dans leur action par leurs clients et par les Chambres syndicales de propriétaires.

Voici en effet comment s'exprime M. Marc, président de la Chambre Syndicale de Paris, président de la Fédération des Chambres syndicales de France, dans une lettre adressée à M. Ambroise Rendu, conseiller municipal: « Il est certain qu'aujourd'hui les ouvriers sont profondément ignorants de leurs métiers et hors d'état de les apprendre. Qui en souffre? Surtout le client qui paie le même prix un travail mal fait qu'un travail bien fait. Puis il s'établit entre mauvais ouvriers, ouvriers de passage, des complicités déplorables. On vous vole le plomb de votre couverture; à moi on m'a volé une suspension de salle à manger volumineuse, et il a été impossible de faire dire aux ouvriers des divers corps d'état qui travaillaient dans mon appartement l'auteur de ce vol audacieux. »

« En même temps que leur métier, il faut leur apprendre la moralité et pour cela, « surtout ne pas les laisser traîner entre « l'école et le service militaire, n'apprenant « dans cet intervalle que la moralité du ruis- «seau. »

« Il semble vraiment, par moments, que le monde entier soit à refaire. Je suis plein de sympathie pour M. Kula et son œuvre, et « serais très heureux de pouvoir, l'aider à la développer. »

« Veuillez agréer,

KULA.